47e Année — 1933 — N° 2

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

Samedi 14 Janvier 1933

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

ECHOS

POIRES NOUS SOMMES... Nous avons déjà versé 550 millions à l'Autriche en 1919-20 ; 31 millions en 1921 ; 225 millions en 1922-23 ; 240 millions en 1924-31. Or, ce pays ferme ses portes à nos produits. Il frappe nos vins ordinaires d'un droit de 153 francs par hectolitre. Notre champagne est frappé d'un droit de 33 fr. 50 par bouteille, augmenté de 9 francs de taxes à la vente chez le détaillant, de 16 francs dans les restaurants de jour et 110 francs dans les restaurants de nuit.

⁂

BÉLIERS DE LA CHARMOISE : Le Syndicat des éleveurs de moutons de la Charmoise, organisera le 25 février, à Montmorillon (Vienne) une Foire de béliers charmois, inscrits au Flock-Book et présentant toutes les garanties d'origine.

⁂

NOTRE PRODUCTION SERICICOLE est en sérieuse diminution sur les années précédentes. La valeur totale des cocons frais, en 1932, serait de 4.197.168 francs, contre 5 millions 573.255 francs en 1931 et 74 millions 728.343 francs en 1927. La soie artificielle tue lentement notre belle industrie séricicole.

⁂

RAISINS DE TABLE : Jusqu'en 1929, la France fournissait la plus grosse part du raisin de table importé en Allemagne, qui en consomme de 650.000 à 700.000 quintaux. Cette supériorité a disparu et nos ventes baissent de plus en plus devant celles de l'Italie et de la Hongrie qui, il y a trois ans, ne fournissaient à peu près rien.

⁂

LE TABAC ET LA CRISE : Une industrie qui ne chôme pas, c'est celle du tabac, dont les ventes sont en progression constante... Moins on gagne d'argent, plus on fume : En 1930 on a transformé en fumée 4.541 millions de francs. En 1931 la somme s'est élevée à 4.612 millions, soit une augmentation de 71 millions de francs. Ajoutons que la vente des tabacs, à l'heure actuelle, est commercialement organisée.

⁂

LE CAFÉ AU BRESIL : Dix-huit millions de sacs de cafés sont à présent en stock, au Brésil, et la nouvelle récolte a été supérieure aux exportations prévues. On espère que grâce au décret présidentiel, la surproduction sera arrêtée.

⁂

EN ALLEMAGNE, la main-d'œuvre agricole n'a plus la possibilité d'émigrer à l'étranger et le mouvement de la population est orienté vers le retour à la terre.

Une grande manifestation agricole internationale

Le mois de janvier 1933 verra se dérouler à Paris, au Parc des Expositions, Porte de Versailles, une des plus grandes manifestations agricoles internationales qui se soit vue à ce jour.

D'abord le XII[e] Salon, Marché mondial de la Machine agricole.

En même temps, et au même endroit :

Le 1[er] grand Congrès international de la Machine agricole ; le succès sera considérable : 4.000 congressistes se sont déjà inscrits, dont 1.000 provenant de tous les pays d'Europe.

Ces manifestations, groupées sous la présidence de M. Biaudet, président de l'Union des Exposants de Machines et d'Outillage agricoles, président de la Chambre syndicale des Constructeurs français de Machines agricoles, sous le patronage de M. le Ministre de l'Agriculture, se tiendront du 24 au 29 janvier 1933.

Ensuite, la Conférence de la Fédération internationale des Techniciens agronomes, dont le siège est à Rome.

Enfin, la Commission internationale du Génie rural.

A une époque où la crise agricole mondiale intéresse si vivement toutes les économies européennes, ces manifestations viennent à leur heure, et retiendront tout spécialement l'attention du grand public et du Gouvernement.

Détruisons les mauvaises herbes dans nos céréales

Voici venir le moment de traiter nos céréales, pour les débarrasser des mauvaises herbes, particulièrement abondantes en certaines terres, sous notre climat doux et humide. Ces diverses opérations, du sulfurisquage ou de l'épandage de poudres desherbantes, sont entrées aujourd'hui dans le domaine de la pratique. Les bons cultivateurs savent qu'il est nécessaire de recourir à ces procédés, s'ils ne veulent pas avoir une récolte considérablement réduite et aussi, parce que ces mauvaises plantes, en mûrissant, salissent le sol pour de nombreuses années. Elles sont, de plus, gourmandes d'engrais et épuisent inutilement la terre.

Ces traitements sont surtout efficaces pour détruire les renoncules, moutardes, sanves, ravenelles, matricaires, liserons, etc... dont les feuilles tendres et étalées sont atteintes et brûlées rapidement par la solution acide, ou le mélange désherbant. On conçoit l'importance du **choix du moment**, pour assurer la réussite de l'opération : c'est l'apparition des herbes à détruire, qui en fixe l'époque. Il ne faut opérer ni trop tôt, ni trop tard et profiter d'un temps sec et d'un air calme.

D'autres plantes, comme les coquelicots, bleuets, gerzeaux, nielles, sont plus difficiles à détruire et nécessitent des solutions plus concentrées. Quant aux chardons et au chiendent, leur développement se trouve bien retardé, mais ils repoussent ensuite avec la céréale et on doit attendre l'enlèvement de la récolte pour procéder à un patient travail de nettoyage du sol, déjà énuméré en ce journal. Aux grands maux, les grands remèdes !

Le traitement à l'acide

Bien que ce traitement à l'acide sulfurique soit connu par la majorité des cultivateurs, nous tenons, à la demande de quelques-uns, à répéter les conseils déjà donnés à nos adhérents sur ce sujet.

Il est, tout d'abord, indispensable de vérifier la force de l'acide au moyen d'un pèse acide, pour pouvoir préparer la solution. Plus l'acide sera faible comme degré, moins on utilisera d'eau. En général, sur céréales d'automne, on pourra employer :

Acide à 65° : 10 litres pour 90 d'eau.
— 60° : 12 lit. 5 — 87,5 —
— 53° : 15 lit. 5 — 84,5 —

Sur céréales de printemps, il faut réduire les doses de moitié.

Pour préparer la solution, il est nécessaire d'agir avec prudence, l'acide pur étant très corrosif. Ne jamais verser l'eau sur l'acide, afin d'éviter des projections et des brûlures, mais verser l'acide, très lentement, dans une grande quantité d'eau.

Se méfier aussi de la projection d'acide, par rentrée d'air dans le goulot des bonbonnes que l'on vidange.

On étend la solution à l'aide de pulvérisateurs à dos (en cuivre plombé) ou de pulvérisateurs à traction. Le Syndicat peut fournir ces appareils aux meilleures conditions.

Il est nécessaire de faire un arrosage très régulier et surtout de bien mouiller toutes les plantes à détruire. La pulvérisation à pluie fine est préférable à un brouillard trop intense. Dans les terres très sales, il faut augmenter le volume de la solution et il est préférable d'utiliser 1.600 litres à 9 % d'acide, que 1.200 litres à 12 % d'acide, par hectare à traiter. La quantité d'acide est la même dans les deux cas : 144 litres.

Le dosage normal est de 10 % pour l'acide à 65° Baumé. L'action est meilleure par temps sec que par temps humide. Quand les plantes sont mouillées, il faut augmenter la concentration de 1 ou 2 %, alors que par un froid sec, on peut réduire le dosage ordinaire.

Il faut se garder de ne pas exagérer les doses, pour éviter les accidents que nous avons constatés dans les régions de Montbert, La Planche et autres communes, au printemps dernier, et dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Si on doit travailler à épandre la solution acide pendant plusieurs jours, il est recommandé de se graisser les mains ou d'employer des gants de caoutchouc. (Le Syndicat Central peut également en procurer.) Se méfier, si l'on a des plaies ou des gerçures aux mains. Certains se protègent aussi les yeux avec des lunettes.

Il est compréhensible que les jeunes pousses de blé souffrent un peu après ce traitement à l'acide et c'est pourquoi il est nécessaire d'apporter une fumure azotée, en couverture, pour leur donner une vigueur nouvelle, favoriser le tallage et le départ de la végétation. Peu importe de nitrater avant ou après le passage de l'acide sulfurique, pourvu que ces deux opérations se suivent à deux ou trois jours d'intervalle. On peut aussi ajouter 100 kilos de sulfate d'ammoniaque à 1.000 litres d'une solution acide à 10 %. L'action désherbante est plus accentuée et l'efficacité de l'engrais azoté est nettement marquée.

Enfin, ces pulvérisations acides peuvent atténuer, dans une certaine mesure, les dégâts causés par le piétin et la rouille du blé. En outre, elles détruisent les larves, les limaces et autres animaux parasites qui se trouvent sur le sol. Une quinzaine de jours après le traitement, on peut sans inconvénient semer les petites graines dans la céréale.

Les poudres désherbantes

Tous nos lecteurs ont déjà pu lire, dans nos colonnes, différents articles (sous la plume autorisée de M. J. Valentin, ingénieur agronome) concernant la destruction des mauvaises herbes par la SYLVINITE SPECIALE et ceci nous dispense d'y revenir en détail.

Rappelons, pour nos nouveaux syndiqués, que cette sylvinite ordinaire, finement moulue, doit être employée le matin, de très bonne heure, par une forte rosée faisant prévoir le soleil pour l'après-midi. On épand cette fine poudre, de préférence à la main, en forçant la dose là où les mauvaises herbes sont plus abondantes. Il faut environ 800 à 1.000 kilos de sylvinie spéciale à l'hectare, ce qui est plus coûteux que le traitement à l'acide, mais apporte en même temps au sol une fumure potassique.

On peut se servir aussi, comme produit désherbant, de la CIANAMIDE EN POUDRE, épandue le matin par une gelée blanche, ou une abondante rosée, dans les mêmes conditions que la sylvinite spéciale. Son efficacité sera d'autant plus grande que les tissus à détruire sont plus jeunes. On l'utilise à la dose de 200 à 300 kilos à l'hectare, suivant l'abondance des mauvaises herbes. La cianamide apporte en même temps au blé l'engrais azoté nécessaire.

On préconise beaucoup en ce moment un mélange qui a donné les meilleurs résultats et dont M. Jaguenaud, directeur des Services Agricoles du Tarn, a été le promoteur. Sans danger pour les céréales, ce MELANGE se compose de :

Deux parties de sylvinite spéciale;
Une partie de cianamide ;
Une partie de phosphate désagrégé.

L'effet se produit en cinq ou six jours et est complet lorsqu'on répand ce mélange en poudre, par une gelée blanche ou une forte rosée, à la dose de 1.100 ou 1.200 kilos à l'hectare.

M. Jaguenaud a également expérimenté avec succès un mélange de :

250 kilos sulfate d'ammoniaque ;
250 kilos sylvinite spéciale ;
100 kilos phosphate désagrégé.

D'autre part, nous pouvons fournir, au Syndicat Central, un mélange tout préparé de Cianamide et de Sylvinite, produit herbicide et fertilisant parfait, dosant 4,5 % d'azote ammoniacal de la cianamide et 9 % de potasse soluble de la sylvinite finement moulue.

Ce mélange s'emploie à la dose de 600 kilos à l'hectare, dans les mêmes conditions que pour les autres poudres désherbantes. L'effet est comparable à celui de l'acide sulfurique, tout en étant moins violent. Les ravenelles, sauves et autres crucifères, mouron, coquelicots, vesces, renouées, bleuets, matricaires, etc... sont détruits. Tous ces mélanges ont une action nutritive sur la céréale et constituent en même temps une bonne fumure.

⁂

Le cultivateur a donc le choix, parmi ces différentes méthodes de destruction des mauvaises herbes, que nous venons d'énumérer. Il serait impardonnable de ne pas y recourir. L'expérience seule lui désignera la meilleure... celle qui profitera et à son blé et à sa bourse.

R. FAIVRE.

La Foire aux Vins d'Anjou
A ANGERS

La 28e Foire aux Vins d'Anjou, installée dans le vaste baraquement du Champ de Mars, à Angers, vient de clôturer ses portes après quatre jours d'existence, pendant lesquels défilèrent une quantité de vignerons, d'acheteurs, d'amateurs de bons vins, ou de simples curieux, et chacun peut déguster, comparer, apprécier selon son goût les produits de telle région, tel ou tel cru réputé de l'Anjou.

Ici et là, les amateurs se rassemblaient devant les différents stands sur lesquels on remarquait les différents noms : Coteaux du Layon, Thouarcé, Faye, Beaulieu, Saint-Aubin-de-Luigné, Rochefort-sur-Loire (quarts de Chaume) ; coteaux de la Loire ; Roche-aux-Moines, La Possonnière, Montjean, etc... ; Coteaux de l'Aubance, Coteaux de Huillé, etc. Le nombre des exposants était sensiblement le même que celui de l'année dernière, soit 150 environ.

Sous le rapport de la qualité, l'Anjou, cette année, est une région privilégiée. Quant à la quantité récoltée en 1932 pour le Maine-et-Loire, elle se chiffre à 746.000 hectolitres, alors que la récolte en année moyenne est de 800.000 hectolitres environ.

L'année dernière il y avait des vins variés, avec quelques barriques de tête tout à fait remarquables par leur fraîcheur et leur fruit, véritables phénomènes. Cette année la qualité est égale et excellente. Les vins sont très moelleux et fruités dans la généralité.

Au sujet des prix, il a surtout été question du prix des vins blancs, dont voici un aperçu :

Quarts de Chaume : 1.600 francs la barrique (qualité exceptionnelle).
Grands Vins de la Côte : 1.000 à 1.300 francs, première qualité.
Vins de la Côte Saumuroise : 900 à 1.000 francs.
Mille francs la barrique représente un prix moyen pour le vin blanc doux, C'est le prix de beaucoup de vins blancs.

En ce qui concerne les Rosés de table, ceux-ci ont été traités de 500 à 600 francs la barrique, ce qui les met à 18 francs environ le degré. Les Rosés fins (Cabernets ou autres) se cotent 900 à 950 francs la barrique.

Les prix ci-dessus sont ceux qui ont été demandés par les propriétaires. On a enregistré un certain nombre de ventes au détail. Notons aussi que plusieurs vignerons avaient vendu en partie leur récolte avant la Foire. En Anjou, comme en Loire-Inférieure, et en d'autres régions, est-il bon d'ajouter qu'il n'y a pas de mévente pour les vins fins, qui trouvent toujours acheteurs et se tiennent à un prix plus élevé.

Une fois de plus le vigneron doit s'appliquer aujourd'hui à produire des vins de qualité.

Un Brin de Causette...

Croyez-vous dans les voyantes ?... Ben sûr, y en a qui y croyent point, disant qu'elles sont tertous des tireuses de sous. D'autres qui haussent les épaules, sans être trop fixés au juste sur leurs capacités et pis en a d'autres (le pus grand nombre) qui croyent dur comme fer tout ce qu'elles racontent, qui vont les consulter à tout bout de champ.

Dans c'te question, m'est avis, comme pour toute chose, qui fallant y prendre et y laisser... Primo tout dépend de la personne « estralucide » à qui qu'on s'adresse. Y en a qui pouvant, pour de vrai, avoir reçu des dons, des capacités particulières, pour vivre dans l'avenir, comme nous on vit dans le présent. N'allez point chercher à comprendre, pisque c'est comme ça et qu'on a eu des preuves estraordinaires. Surtout confondez pas ces « lumières » avec ceusses qui vivent l'esprit terjours dans la lune et qu'ont dix ans de retard sur leurs ouasins.

A côté des vraies « voyantes », qui sont point nombreuses — et presque tout des femmes — y a ben sûr une quantité de tireuses de cartes, de diseuses de bon aventure de carole, « visions » ne voyent guère que le portemonnaie du client ou la couche de sa bêtise ! On en trouve assez qui font de la réclame su les journaux et y fallant se méfier de leur bobine, comme c'est que j'vous l'ai dit à la défunte année.

Parmi ceusses qu'ont la meilleure réputation, ou qui sont à la mode, y a eu la fameuse madame de Thèbes, comme an'hui c'est Mme Fraya, qu'est connue dans tout la capitale, même qu'on lui écrit des quatre coins d'Urope et qu'aux Etats-Unis elle est aussi célèbre que le colonel Lindbergue et qu'on la réclame à corps et à cri !

Pour sûr, elle peut ben tomber à côté de la vérité, quand c'est qu'elle prévoit l'avenir. Seulemént, c'est tout même elle, Mme Fraya, qu'avait annoncé la mort de Foch, pis celle de Clemenceau, pis la guerre entre la Chine et le Japon, la mort de Joffre, la chute d'Alphonse XIII, même qu'en janvier, l'année dernière, elle avait prédit la mort violente de Paul Doumer... y a rien à y comprendre !

— Et quoique c'est qu'elle a prédit pour 1933 ? — Des catastrouphes aériennes et maritimes — nous venant déjà d'avoir l'incendie de « L'Atlantique » !... L'iau allant causer beaucoup de ruines et beaucoup de morts. Pis y aura une révolution en Argentine ; un deuil national en Angleterre ; la disparition d'un grand chef poulitique en Allemagne ; un boulversement en Russie ; la mort de deux grands hommes d'Etat et de deux grands écrivains, en France. Quèques mois pénibles pour tous, suivis d'une période pu prospère ; l'apaisement du conflit franco-américain. Un homme nouveau prenant en France les rênes du gouvernement et accomplissant de grandes choses !!!

Un peu de calme après la tempête, comme on dit. Tout ces prévisions étian point faites pour nous mettre du beaume dans le cœur. Souhaitons qui aura point trop de catastrouphes et de malheurs dans not beau pays ! C'est estraordinaire les vraies voyantes qui pouvant prédire l'avenir. On voudrait tertous les consulter, savoir ce qui nous arrivera demain... mais si c'est pour nous apprendre la mort, ou ben des choses terribles, valant encore ben mieux rein connaître !

maître Jeannot

Ne donnez pas d'eau trop froide aux vaches laitières, la production du lait s'en ressentirait.

Chez les vaches en gestation, l'eau glacée peut provoquer des coliques, funestes au jeune qu'elles portent.

Concours Général Agricole de Paris

Concours de Vins, Cidres Poirés et Eaux-de-Vie

Viticulteurs, faites-vous inscrire avant le 15 janvier

Art. 90. — Seront seuls admis à concourir les produits de la dernière récolte.

Des diplômes de médailles d'or, d'argent grand module, d'argent et de bronze seront mis à la disposition du jury dans la proportion de trente-cinq par cent échantillons exposés. En sus des diplômes de médailles, le jury pourra décerner des mentions honorables.

Art. 91. — Les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie seront répartis par département.

Dans chaque département, le classement des déclarations sera fait exclusivement par une Commission nommée par le Préfet et assistée du Directeur des Services agricoles. A cet effet, les exposants devront adresser à leur préfecture, **le 15 janvier 1933, au plus tard**, une déclaration indiquant : les proportions des divers cépages ou variétés de fruits qui sont entrés dans la composition des moûts ; le degré alcoolique ; le prix de vente et les détails particuliers propres à faire connaître les produits ou à en faciliter le classement, tels que la situation du vignoble en plaine ou en coteau, la nature du sol, etc.; la production de [illegible]. Elle indiquera en outre : pour les agriculteurs récoltants : l'étendue cultivée en vignes, pommiers ou poiriers ; pour les coopératives, le nombre d'adhérents et la circonscription territoriale.

Toutes les déclarations pour le concours des vins, cidres, poirés et eaux-de-vie devront, sans exception, être adressées à la Préfecture avant la date ci-dessus indiquée.

Celles qui seraient envoyées après cette date ou directement expédiées au Ministère de l'Agriculture seraient considérées comme non avenues.

Les échantillons se composeront de trois bouteilles au moins, mais les exposants pourront en présenter une plus grande quantité, douze au maximum, en vue de la dégustation par le public.

Les bouteilles des types autres que ceux réglementaires habituellement en usage ne seront pas admises.

Les exposants pourront présenter également des échantillons de leurs produits des récoltes antérieures à celle de 1932 ; mais ceux-ci ne seront susceptibles d'aucun classement ni d'aucune récompense.

P.-S. — Nous recevrons les déclarations de nos adhérents **jusqu'au 18 janvier, dernier délai.** Nous tenons les formules spéciales de déclarations à leur disposition, au Syndicat.

Vicomte Olivier de Rougé

Le 31 décembre — jour même du décès du Marquis de Sesmaisons, notre actif et regretté vice-président du Syndicat — nous apprenions la mort du **Vicomte Olivier de Rougé**, sénateur de Maine-et-Loire, président du Syndicat Agricole d'Anjou, de l'Office Agricole, de la Chambre régionale d'Agriculture et de nombreuses Sociétés, vice-président des Agriculteurs de France, défenseur ardent, convaincu et écouté des agriculteurs angevins.

Etrange coïncidence que ces deux disparitions simultanées de deux présidents de Chambres d'Agriculture voisines, de deux serviteurs de la Terre.

Depuis plus de trente ans, M. de Rougé dirigeait, avec compétence et autorité, de nombreux groupements agricoles en Maine-et-Loire, où il était universellement connu et aimé de tous. Les cultivateurs angevins lui doivent le magnifique épanouissement des organisations syndicales et coopératives qui leur ont rendu tant de services. Les éleveurs de la race bovine Maine-Anjou savent aussi tout ce qu'ils doivent à leur regretté président.

Dès la première heure, nous avons adressé à nos amis et collègues du Syndicat d'Anjou nos bien vives condoléances, à l'occasion de cette perte cruelle. Nous nous associons à nouveau à leur chagrin, à leur deuil — celui de tous les Agriculteurs de notre région Ouest.

NOS SYNDIQUÉS NOUS ÉCRIVENT

Débits de Boissons

Un lecteur assidu des bords de la Loire nous pose la question suivante :

« Etant détenteur d'une grande licence de buvette que nous voudrions vendre, j'ai recours à votre office de renseignements pour pouvoir m'indiquer : La distance qu'elle pourrait être transportée dans le cas où l'on vendrait hors commune mais dans le même canton, et les conditions à remplir pour être en règle avec les lois et réglements applicables aujourd'hui pour que la vente ait lieu sans contestations. En même temps, ce qu'il y a à faire pour pouvoir conserver le droit de vente le plus longtemps possible. »

Réponse

Actuellement et depuis une loi du 9 décembre 1915, il est absolument interdit d'ouvrir un café, un cabaret ou un débit de boissons pour y vendre ou consommer sur place des spiritueux, des liqueurs alcooliques ou des apéritifs autres que ceux à base de vin titrant moins de 23°.

Il n'est donc plus délivré de grande licence.

Mais on peut acheter une grande licence existant déjà.

Celui qui possède une grande licence, soit qu'il l'ait obtenue lui-même avant la loi de 1915, soit qu'il l'ait eue par héritage, soit qu'il l'ait achetée, peut la transférer dans un nouvel immeuble, à condition que ce transfert ait lieu dans les limites de la commune.

Il n'existe qu'une seule exception, c'est le cas où ce transfert a lieu dans une agglomération nouvelle d'au moins 250 habitants, à condition que le débit soit dans un rayon de 25 kilomètres et qu'il soit installé à 150 mètres au moins d'un débit déjà établi dans cette agglomération.

Pommes de terre

Un marasme effroyable sévit sur le marché français des pommes de terre. Dans certains cas, le coefficient 1 du prix d'avant guerre a été touché. Dans la moyenne des cas nous sommes au coefficient 2 à 2,5 ; dans les cas les plus favorables au coefficient 3.

Sur les marchés étrangers voisins non protégés, on est au cinquième des prix d'avant-guerre (Hollande, Belgique, etc...).

Mesures nécessaires :

1° En application de la loi du cadenas, doublement immédiat du droit des douanes actuel sur les pommes de terre à l'état frais et produits dérivés.

Des pourparlers sont engagés sur ce point entre l'Agriculture et le Commerce.

En échange on pourrait admettre la suspension des contingents pour donner satisfaction au Commerce et aux Affaires étrangères.

Maintien des mesures de réciprocité contre les pays ayant pris contre nous des mesures d'interdiction.

2° Elévation du droit de douane sur la fécule, de 120 à 150 francs par quintal, à la parité du droit sur l'amidon de maïs.

3° Inscription à la loi du cadenas :

a) Des dérivés des pommes de terre et de la fécule ;

b) Des autres produits amylacés concurrents et de leurs dérivés.

4° Relèvement des droits sur ces divers produits — à la parité de celui de l'amidon de maïs — pour éviter le déséquilibre actuel.

5° Renforcement du contrôle sur les importations des semences étrangères sélectionnées et contrôlées.

Contingentement sévère des importations de semences étrangères non sélectionnées et contrôlées.

Politique d'encouragement à la production des bonnes semences françaises sélectionnées et contrôlées.

6° Suppression immédiate de la réduction de 35 % sur les droits de douane des maïs étrangers entrant en amidonnerie.

7° Suppression des entraves actuellement imposées à la circulation des tubercules en provenance des zones doryphorées.

La Défense de l'Osier

Vœu presenté à M. le Ministre de l'Agriculture, par la Chambre Syndicale des Osiéristes français, le 29 novembre 1932

La Chambre Syndicale des Osiéristes français,

Considérant que la culture de l'osier en France est actuellement dans le marasme le plus complet, pour les principales raisons ci-après:

a) En 1929, nous importions en France 90.000 kilos d'osiers ; en 1931, nous en avons importé 400.000 kilos. De plus, nous avons importé, en 1931, plus de 1.500.000 kilos de vannerie.

Il y a lieu d'ajouter qu'il a été importé pendant les sept premiers mois de 1932, 169.000 kilos d'emballages, de caissettes, de paniers en copeaux tressés en bois déroulé.

b) La concurrence étrangère, tant en osiers qu'en vannerie, a fait s'écrouler le marché français.

c) Les prix se sont effondrés dans la proportion suivante :

Pour que l'osiériculteur en France puisse, non gagner de l'argent, mais se tirer d'affaire, il faudrait qu'il puisse vendre ses osiers blancs au moins 220 à 250 francs les 100 kilos. Or, on nous offre gares frontière Est, tous frais de douane payés, des osiers fins de belle qualité, à 110 et 120 francs les 100 kilos ! Ces osiers viennent d'Allemagne et de Pologne. Il en est de même des osiers de la République Argentine, qui sont vendus chez nous à peu près aux mêmes prix.

d) Le producteur français, ne pouvant lutter contre de tels prix, est donc dans la nécessité, ou de vendre sa récolte à moitié de son prix de revient ou de conserver cette récolte. Dans les greniers, se trouvent actuellement deux récoltes. Dans de nombreuses régions, on ne coupe pas les pousse de 1932 ; on les laisse sur pied : c'est la misère.

e) Il faut ajouter, pour nos régions de l'Ouest, que ce sont les barrières douanières de l'Angleterre interdisant l'exportation de nos pommes de terre de Saint-Malo et des autres légumes, qui ont fait un mal immense.

f) Nos tarifs ferroviaires, qui sont prohibitifs, nous empêchent non seulement nos exportations, mais nos ventes à l'intérieur :

100 kilos d'osier blanc (dont la valeur actuelle est de 120 francs) paient les trois quarts de cette valeur, pour transport à 900 kilomètres.

100 kilos d'osier brut (dont la valeur est 10 à 15 francs) paient deux à trois fois cette valeur pour la même distance.

C'est là une anomalie qu'il importerait d'atténuer au plus tôt.

Considérant que les prix de transport des osiers sont beaucoup trop élevés, vu la valeur de ceux-ci ;

Considérant que les droits de douane à l'entrée en France des osiers et de la vannerie sont trop faibles et ne concordent plus avec les prix de production de nos nationaux ;

Emet le vœu :

1° Que les tarifs ferroviaires de l'osier soient très notablement abaissés ;

2° Que les droits d'entrée sur l'osier blanc, l'osier brut et la vannerie soient augmentés très sensiblement ;

3° Que les droits de douane des art. 611, 146, 146 bis et 145 de la nomenclature douanière, soient augmentés pour empêcher la concurrence avec les produits osiéricoles français.

La Chambre Syndicale des Osiéristes français insiste tout particulièrement auprès des Pouvoirs Publics, car l'osiériculture française, qui avant 1929, avait fait des progrès énormes, se meurt aujourd'hui, si l'Etat ne lui vient pas en aide.

Pour la Chambre Syndicale des Osiéristes français,

Le Président,

Eug. LEROUX

LA CULTURE DE L'AVOINE

L'avoine continue à jouer un rôle important en France ; la surface qu'on lui consacre n'a diminué que d'un demi-million d'hectares depuis la guerre, alors que le blé perdait plus d'un million d'hectares ; et cependant ces deux cultures sont étroitement associées dans la plupart des fermes, l'assolement triennal qui est la formule la plus courante en France comportant l'avoine en seconde céréale après le blé.

Pourquoi cette faveur relative ? On n'a pas suivi à l'égard de l'avoine, au cours de la guerre, la même politique que pour le blé ; la liberté a joué et c'est dans un cadre plus normal que la production a évolué. La réduction des terres labourables après la guerre a entraîné celle de l'avoine, mais avec une atténuation.

Aujourd'hui, un mouvement de régression se dessine, il se serait accentué si l'écart des prix entre le blé et l'avoine avait dû persister ; les dispositions prises au cours de l'été auront sans doute un effet salutaire, mais la défense de l'avoine est nécessaire pour le bon équilibre des cultures et la saine organisation des exploitations. Il ne faut pas laisser créer une défaveur quelconque pour un produit essentiel, sinon la désaffection vient rapidement et les conséquences sont graves.

Il est d'autant plus urgent de maintenir à son niveau la culture de l'avoine que la France a importé encore, en moyenne, environ un million de quintaux de 1929 à 1931, une forte moitié venant, il est vrai, de l'Afrique du Nord pour combler l'insuffisance du Midi ou aider à la soudure.

Pour que la culture de l'avoine soit intéressante, il faut chercher à améliorer les rendements dans la mesure où le milieu le permet, afin d'abaisser les prix de revient. Il est également indispensable d'accroître la qualité des produits par un examen attentif des variétés cultivées, par des soins sérieux à la récolte.

Si l'on envisage la question des variétés, on s'aperçoit qu'il est possible d'obtenir des suppléments très facilement, par un choix judicieux ; les comptes rendus d'essais portent fréquemment sur le blé, céréale considérée entre toutes, mais la plante qui couvre les deux tiers de la surface que l'on ensemence en blé a droit à quelques égards. C'est, d'ailleurs, ce que l'on a compris avant nous dans les pays septentrionaux qui ont obtenu, par la sélection, des variétés de haute valeur.

En raison des climats variés dont la France a l'apanage, un cinquième des avoines est ensemencé à l'automne ; ces avoines dites d'hiver à cause de leur résistance aux hivers moyens, ont été peu travaillées. Nous n'insisterons pas dans cette chronique, toute l'attention devant se porter aujourd'hui sur les types de printemps.

Avant 1914, des préférences très nettes se manifestaient pour telle ou telle couleur d'avoine ; ici, on voulait des grains noirs ou gris ; ailleurs, les marchés ne recevaient guère que des avoines blanches ou jaunes. Devant la nécessité, au cours de la guerre, immédiatement après, on a laissé les variétés sortir de leur aire normale, les blanches qui avaient gagné doucement Paris avec le type Ligowo, se sont renforcées, les jaunes, Pluie d'Or, Lochow sont venues à côté ; dans d'autres régions, des phénomènes analogues ont été observés. Il faut reconnaître que peu à peu le reclassement se fait ; les efforts de MM. de Vilmorin, Schribaux, Crépin, notamment, pour mettre au point de bonnes avoines noires, constituent une indication très nette ; on retrouve les mêmes tendances par les efforts de l'Institut de Svalof présentant de nouveaux types noirs aux cultivateurs qui connaissent en jaunes et blanches : Pluie d'Or, Victoire, Couronne, Etoile, Aigle.

Il n'est donc pas contre-indiqué de chercher d'abord à produire ce que le commerce désire et achète même avec une légère prime. Toutefois, une autre considération doit intervenir, celle de la qualité. On observe, en effet, des différences considérables d'une variété à l'autre en ce qui concerne l'épaisseur des enveloppes ou écales ; l'écart est compris entre 25 et 40 % ; pourquoi obtenir des grains à écales épaisses sans valeur alimentaire ou à peu près ; le commerce réagit d'ailleurs en ce moment, et des types qui ont été acceptés il y a peu d'années, devront disparaître des marchés.

Naturellement, si l'éviction a lieu sur les marchés, il importe de commencer plus tôt pour les avoines consommées sur l'exploitation et c'est la grande majorité. Le bon rendement pour l'avoine de ferme, est le rendement maximum en amandes à l'hectare.

Comme les terres ont été améliorées à la faveur d'une situation économique meilleure mais maintenant bien compromise ; il est devenu urgent de songer à la résistance à la verse ; le succès de la Noire Inversable (Ligowo-Brie de Schribaux), de la Mansholt doit être attribué à la rigidité convenable des pailles ; Aigle paraît répondre aux mêmes exigences ; par contre, une excellente avoine, la jaune de Lochow au grain si fin, doit abandonner du terrain quand la fertilité augmente.

Pour toutes ces raisons, qualité, rendement, résistance aux intempéries, les essais sur les variétés d'avoines doivent être multipliés et cette question est suivie avec attention dans les centres d'expérimentation.

L'avoine est souvent insuffisante par suite d'une mauvaise préparation des terres ; on néglige vraiment les façons préparatoires. La herse ne suffit pas derrière la charrue, même si celle-ci a labouré avant l'hiver ; il faut réaliser une couche superficielle homogène, la rendre plus accessible aux premiers rayons chauds du printemps. Les appareils à dents plus ou moins puissantes : scarificateurs, cultivateurs, passent donc utilement avant la herse, ou même après, si l'instrument léger a nivelé la surface du sol et abattu les crêtes du labour.

La facilité avec laquelle l'avoine glane dans le sol les éléments fertilisants qui lui sont nécessaires fait passer au second plan l'emploi des engrais ; l'expérience montre tout le bienfait que procurent les éléments azotés et potassiques, moins souvent les éléments phosphatés. Engrais phosphatés et potassiques figurent dans la fumure enfouie par les pre[illegible] en moyenne 200 à 300 kilos de superphosphate et 80 à 100 kilos de chlorure de potassium. Pour l'azote, on doit intervenir tôt, inutile d'attendre la levée, le tallage, car c'est tout de suite que la céréale bénéficie de l'apport d'azote ; épandre d'engrais immédiatement avant le semis ou en semant, pour que les socs du semoir, ou les dents de la herse mélangent l'engrais à la couche superficielle. En moyenne 50 à 100 kilos d'un engrais à 15, 16 % d'azote.

Passons sur la semaille, mais mentionnons l'attention qu'il faut apporter à la qualité des semences ; grosseur, densité et faculté germinative, celle-ci étant souvent altérée quand l'avoine n'a pas été rentrée en parfaites conditions.

Et ensuite, se joue une partie quelquefois bien dure ; les mauvaises herbes envahissent les avoines et particulièrement les moutardes des champs et les ravenelles ; il faut prévoir la lutte, être prêt à l'aborder par les moyens les plus divers. Les plus belles cultures sont défendues par le sarclage des derniers représentants de ces plantes redoutables ; le binage rend de grands services en terres assez fertiles pour que l'on puisse écarter les lignes assez faciles de travail pour que les houes fonctionnent bien, mais en dehors de ces cas limités actuellement, la grande défense est encore d'ordre chimique. Quels que soient les inconvénients et les difficultés, il convient d'agir.

Solutions et dilutions quand la rosée a disparu, poudres pendant les quelques heures de la matinée où les plantes sont couvertes de rosée, il faut faire un choix, se préparer et intervenir activement, le plus tôt possible ; tout jour de retard se traduit par la nécessité d'employer des produits plus énergiques et la céréale en souffre fatalement,

Ainsi défendue, bien traitée, l'avoine devient une culture intéressante, dont les produits reviennent à un prix plus bas et qui, abondants, constituent un élément de transformation par le bétail, un moyen de recettes par la vente au dehors. Pour peu que les cours ne soient pas avilis par une concurrence que favoriserait un traitement douanier inégal, l'avoine reste une culture utile à l'équilibre général des productions de la ferme, et vers cet équilibre si difficile, doit tendre constamment la volonté de l'exploitant.

L. BRETIGNIÈRE,

Ingénieur agricole,

Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon.

JANVIER. — BLÉ. — *Après un hiver pluvieux, le* BLÉ *souffre d'un manque d'azote, principalement dans les grosses terres. Pour qu'il puisse reprendre de la vigueur, il faut le soutenir par des engrais à action rapide, comme le* NITRATE DE CHAUX, *dont on fait deux applications de chacune 100 kilos par hectare, l'une au début et l'autre à la fin de Février.*

Mélanges d'Engrais

Conservez ce tableau, il vous rendra service.

Vous pouvez mélanger :

Le superphosphate et le sulfate d'ammoniaque ;

Le superphosphate et le sulfate de potasse ;

Le superphosphate et le plâtre ;

Le superphosphate et le nitrate de soude ;

Le superphosphate et le nitrate de chaux ;

Le nitrate de soude et le chlorure de potassium ;

Le nitrate de soude et la sylvinite ;

Le nitrate de soude et le sulfate de potasse ;

Le sulfate d'ammoniaque et le chlorure de potassium ;

Le sulfate d'ammoniaque et la sylvinite ;

Le sulfate d'ammoniaque et le sulfate de potasse ;

Le nitrate de chaux et le chlorure de potasse ;

Le nitrate de chaux et le chlorure de potassium ;

Le nitrate de chaux et la sylvinite ;

Le nitrate de chaux et le sulfate de potasse ;

Le chlorure de potassium et le sulfate d'ammoniaque ;

La sylvinite et le sulfate d'ammoniaque ;

La cyanamide et les scories, au moment de l'emploi ;

La cyanamide et les phosphates naturels, au moment de l'emploi ;

La cyanamide et la poudre d'os, au moment de l'emploi ;

La cyanamide et les sels de potasse, au moment de l'emploi.

Quant au plâtre, on peut le mélanger à n'importe quel engrais, pourvu qu'il soit très sec. Le plâtre cru absorbant moins l'humidité que le plâtre cuit, c'est le plâtre cru qu'il faut prélever.

⁂

Ne mélangez jamais :

Le sulfate d'ammoniaque avec la chaux ;

Le sulfate d'ammoniaque avec les scories.

Le sulfate d'ammoniaque avec le nitrate de chaux

La cyanamide avec le superphosphate ;

La cianamide avec le potazote.

La cyanamide avec le sulfate de fer ;

Le superphosphate avec les scories.

Le superphosphate avec le nitrate de chaux.

Les phosphates précipités avec le sulfate d'ammoniaque ;

Les phosphates finement moulus avec le sulfate d'ammoniaque ;

Les phosphates précipités avec les sels ammoniacaux ;

Les phosphates finement moulus et le superphosphate ;

La chaux et le superphosphate ;

La chaux et les phosphates finement moulus.

COMMERÇANTS et INDUSTRIELS

Pour vos marchandises pressées, réclamez le *tarif avec date de livraison garantie.*

Moyennant le paiement d'un supplément de 10 % sur les prix ordinaires de la petite vitesse, vos envois par chargement de 4.000 kilos bénéficieront d'un acheminement très rapide. Si la marchandise n'est pas livrée au jour fixé, le Chemin de fer vous versera une somme égale au double de la surtaxe que vous aurez payée.

Adressez-vous à la gare de votre résidence qui vous donnera tous renseignements utiles.

CHEMINS DE FER D'A. L., DE L'EST, DE L'ETAT, DU MIDI, DU NORD, DE P. O. ET DE P. L. M.

COLIS EXPRESS
A DESTINATION DE L'ETRANGER

Commerçants, fabricants et producteurs industriels ou agricoles qui, au départ des principaux centres, avez à expédier d'urgence à vos correspondants ou à vos clients des principales villes allemandes, sarroises et suisses, des colis de moins de 100 kilogrammes de marchandises de toute nature (échantillons, fourrures, appareils divers, pièces de rechange, produits chimiques ou autres, vêtements, fleurs, brûleurs, etc...).

Profitez des acheminements directs par les trains rapides, sous le régime des *Colis express internationaux.*

Consultez les services commerciaux ou les principales gares des grands réseaux qui vous communiqueront les prix et les conditions d'application de ces tarifs.

"Chez Vous"

Dans votre garage ou votre Atelier, ayez toujours sous la main l'huile nécessaire au graissage des moteurs de vos voitures ou de vos tracteurs agricoles.

Evitez les ennuis que vous pourriez avoir si vous manquiez d'huile au moment de partir.

Achetez de l'huile D. F. vendue en bidons de 20 litres ou en tonnelets de 50 litres, par les Etablissements DESMARAIS FRERES, 42, rue des Matharins, PARIS (8e).

LA BASSE COUR

Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes

13 AU 17 AVRIL 1933

La 7e Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes aura lieu du 13 au 17 avril 1933, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, au Champ de Mars.

Organisée, comme tous les ans, par la Société Avicole de l'Ouest, dont l'essor et l'activité vont sans cesse croissant, il est à prévoir que cette année cette belle Société comptera une victoire de plus à son actif.

La Société Avicole de l'Ouest a obtenu cette année, en dehors du Concours de la Société Centrale de France, des Sociétés de Province et des Clubs des différentes races, le concours officiel de l'Angora Club, celui du Gâtinais-Club, dont la deuxième manche du tournoi organisé aura lieu à Nantes, et du Syndicat des Aviculteurs de la Région nantaise, qui complète si heureusement l'œuvre entreprise par la Société Avicole de l'Ouest.

Cette année, de nombreux prix sont prévus au règlement : 15.000 francs de prix en espèces, des objets d'art, médailles, plaquettes sont à la disposition du jury ; le Comité fait bien les choses.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure, la Ville de Nantes, l'Office Agricole, la Société d'Aviculture de l'Ouest ont tenu à subventionner largement l'Exposition 1933 ; la Chambre de Commerce va faire elle aussi, sans doute, un gros effort.

M. le Président de la République a mis à la disposition du Comité un superbe vase de Sèvres, les Ministres du Commerce, de l'Agriculture, le président Herriot ont mis aussi des prix importants en compétition.

Il y aura ainsi 9 grands prix d'élevage de chacun 50 francs ; 27 prix d'honneur de 50 et 25 francs ; de nombreux prix de classes et des prix spéciaux.

L'Exposition de volailles mortes aura lieu le vendredi 14 avril.

L'Exposition des oiseaux de volière se fera en deux parties :

1° Du 6 au 12 avril inclus, exposition-vente dans un local clos et chauffé ;

2° du 13 au 17, concours d'oiseaux de volière, doté de nombreux prix, dans le même local.

Nantes se doit de maintenir sa réputation et rester la première de France dans cette catégorie.

Enfin, le concours de ponte, qui fonctionnera pendant toute la Foire du 6 au 17 avril, promet un beau succès.

Le classement se fera par addition de points, en tenant compte du nombre des œufs pondus et du poids des œufs. Le public pourra, grâce à l'aménagement spécial, circuler à l'intérieur du poulailler et verra les poules entrer dans les nids-trappe ; une splendide démonstration de l'élevage industriel, à laquelle sans doute participeront des organisations importantes. Nous en reparlerons.

Nul doute, en résumé, que l'Exposition de 1933 n'attire, au Champ de Mars, la grande foule des visiteurs et des amateurs. Qu'il soit permis pour mémoire de citer que l'an dernier 80.000 visiteurs furent officiellement contrôlés en une seule journée et que, pendant la durée de l'exposi près de 200.000 personnes ont défilé devant les cages. Aucune exposition de France ne peut se vanter d'un tel résultat. C'est qu'en effet la Grande Foire de Nantes fait bien les choses aussi, et qu'un public nombreux et fidèle attend chaque année avec une fébrile impatience l'ouverture de la grande manifestation annuelle — des grandes manifestations — devrait-on dire, que sont la Foire de l'Ouest et l'Exposition Internationale d'Aviculture. N'oublions pas que Nantes est troisième Exposition de France, après Paris et Lille, avec près de 2.000 animaux.

Le règlement est à l'impression actuellement et sera à la disposition des intéressés à partir du 15 janvier. Il sera adressé sur simple demande au Commissaire général : M. E. Robin, 47, rue du Marchix, à Nantes.

Machines Agricoles

Concasseurs

Cylindres en acier trempé ; distributeur automatique par engrenages, mécanisme de réglage ; coussinets bronze

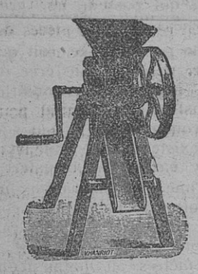

Modèle à bras, sur pieds bois :

N° 1 débit 80 litres..... 365 fr.
N° 2 — 100 — ..... 415 »»
N° 3 — 130 — ..... 510 »»

Modèle au moteur, sur bâti fonte :

N° 2 débit 150 litres..... 485 fr.
N° 3 — 250 — ..... 595 »»
N° 3 *bis* — 350 — ..... 780 »»
N° 4 — 450 — ..... 980 »»

Prix départ. **Remise à nos adhérents.** Autres modèles sur demande.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVERISATEURS EN CUIVRE PLOMBÉ, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres :

« **Soleil** », pompe à disque. Lance simple : 168 fr. — Lance double : 178 fr. — Lance triple : 185 fr.

« **Supérior** », pompe à piston démontable. Lance simple : 173 fr. — Lance double : 183 fr. — Lance triple : 190 fr.

Lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture caoutchouc : 92 fr.

⁂

PULVERISATEURS POUR VIGNES en cuivre rouge, 15 litres.

« **Soleil** », pompe à disque... 149 fr.
« **Supérior** », pompe à piston démontable ..... 154 »»
« **Véga** » **à pression préalable** remplissage par pompe centrale, sans perte de pression :
Avec lance ordinaire..... 280 fr.
Avec lance interrupteur, deux directions..... 290 »»

Prix nets et franco de port toutes gares.

Pulvérisateurs en laiton spécial, pour l'emploi des sulfures de calcium et bouillies sulfocalciques : Nous consulter.

⁂

SOUFREUSES :

« Solfatare » double effet, à hélice ..... 129 fr.
« Mistral » double effet, à brosse ..... 129 »»
Petite jaune, simple effet, à brosse ..... 102 »»

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Pompe "Fructidor"

Pompe construite entièrement en laiton et bronze, montée sur bâti en acier. Aspiration 7 m. 50 ; refoulement à toute distance, projection en [illegible] Convient pour traitements de tous arbres fruitiers. Livrée avec 10 m. de tuyau, lance, rallonges, etc. 650 fr.

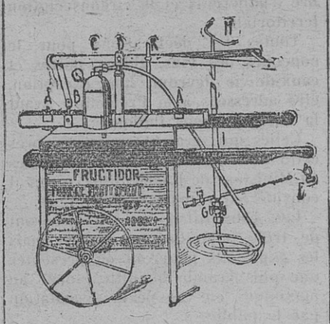

Brouette à caisse à deux roues, contenance 110 litres, pour pompe ci-dessus ..... 250 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Autres modèles sur demande et tous appareils à dos ou sur chariot pour le traitement des arbres fruitiers et plantations.

Abreuvoir "LE MODERNE"

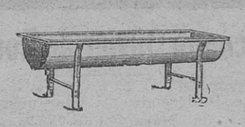

Série courante, demi-rond, avec pieds, hauteur 0 m. 65.

Longueur	Contenance	Prix Peints	Prix Galvanisés
1m50	150 lit.	210 fr.	270 fr.
2m	200 —	245 —	315 —
2m50	250 —	285 —	365 —
3m	300 —	320 —	415 —
4m	400 —	465 —	595 —
5m	500 —	560 —	715 —
6m	600 —	655 —	840 —

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Modèles sans pied, séries larges, séries trapézoïdales ; nous consulter.

Coupe-Racines

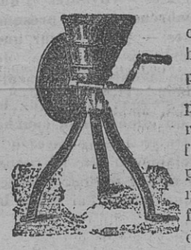

Nouveaux coupe-racines brevetés, avec palier à billes [illegible] pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du coussinet forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la betterave. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

N°	Désignation	Débit approxim. en kilos	Prix avec Couvre-Lames
1	Sur 3 pieds fer	500 à 600	260 fr.
1 *bis*	—	700 à 800	280 »»
3	—	1.200	360 »»
6	Bâti fonte p[illegible] m[illegible]	3.500	600 »»

Prix départ usine. **Remise à nos adhérents,**

Ces coupe-racines livres sans couvre-lame, réduction de 28 francs.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1 débit 2.500 litres..... 300 fr.
N° 2 — 3.000 — ..... 425 fr.
N° 3 — 5.000 — ..... 500 fr.
N° 4 — 7.000 — ..... 595 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 2 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n°s 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue ; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.

N° 2 débit 5.000 litres..... 595 fr.
N° 3 — 7.000 — ..... 690 fr.
N° 4 — 9.000 — ..... 790 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. **Remise à nos adhérents.**

Tuyaux — Raccords — Robinets —

Pour vos HANGARS, GRILLES, CLOTURES, CLAPIERS, etc. consultez-nous au Syndicat.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 m/m, ne craignant ni chocs ni coups [illegible] plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.

N°s	Conten.	Prix peinte	Prix avec chaudière et couvercle galvanisé
1	50 lit.	245 fr.	275 fr.
2	60 —	275 »»	305 »»
3	70 —	295 »»	330 »»
4	80 —	315 »»	355 »»
5	100 —	365 »»	410 »»
6	125 —	410 »»	460 »»
7	150 —	450 »»	505 »»
8	175 —	485 »»	550 »»
9	200 —	515 »»	580 »»

Toutes contenances supérieures sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine. **Remise à nos adhérents.**

Bascules décimales

Bonne construction courante. Marque réputée

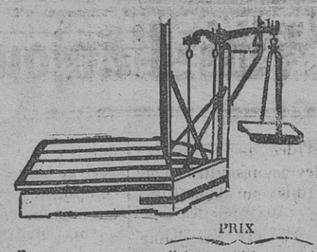

PRIX

Forces	Peinte	Chêne verni
100 kil.....	120 fr.	135 fr.
200 —	140 fr.	155 fr.
300 —	170 fr.	185 fr.
500 —	220 fr.	250 fr.

Modèles extra. Renforcé, en chêne verni seulement, majoration de 20 fr.

Plus value pour crochet de sûreté : 18 fr. — Taxe de vérification première : 6 fr. 75. — Prix départ usine. **Remise aux adhérents.**

Bascules Romaines

Equipées avec nouveau fléau breveté. Bonne construction courante.

PRIX

Forces	Peinte	Chêne verni
100 kil.....	220 fr.	230 fr.
200 —	240 fr.	250 fr.
300 —	270 fr.	280 fr.
500 —	350 fr.	370 fr.

Taxe de vérification première : 12 fr. 25 ou 17 fr. 15.

Prix départ usine. **Remise aux adhérents.**

Bascules farinières. Bascules pèse-fûts et bascules pèse-bétail : Nous consulter.

BACHES

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 10 80
Lin et Jute : vert gras..... 11 55
Lin : vert gras..... 12 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 13 65
— N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 25
— N° 3 vert gras..... 17 50
— N° 4 vert gras..... 18 »»
Coton : A vert gras..... 12 90
— B vert gras..... 14 70
— C vert gras..... 16 30
— D vert gras..... 18 10

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les bâches seront adressées sans marque.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 9 Janvier 1932

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
Bœufs.....	3.423	3.300	6 50	5 30	4 »	7 70	4 08	2 90	2 »	4 77
Vaches.....	1.711	1.600	6 60	4 70	3 40	8 »	3 95	2 58	1 70	5 12
Taureaux...	515	500	5 40	4 50	4 10	6 »	3 25	2 47	2 05	3 72
Veaux.....	1.541	1.400	11 »	8 »	6 40	13 »	6 60	4 55	3 52	8 05
Moutons....	11.228	11 100	16 »	10 20	7 60	17 60	8 »	4 80	3 35	8 80
Porcs.....	2.262	2.262	11 »	10 28	7 42	11 42	7 70	7 20	5 20	8 »

Du Jeudi 12 Janvier 1932

Bœufs.....	1.186	1.100	7 10	5 60	4 30	8 00	4 25	3 08	2 45	4 95
Vaches.....	593	500	6 90	5 00	3 70	8 30	4 15	2 75	1 85	5 30
Taureaux...	285	260	5 50	4 60	4 20	6 10	3 30	2 53	2 10	3 78
Veaux.....	1.552	1.500	12 00	9 50	7 40	13 50	7 20	5 40	4 07	7 87
Moutons....	6.928	6.800	16 00	10 20	7 60	17 60	8 00	4 80	3 35	8 80
Porcs.....	1.843	1.843	11 00	10 28	7 42	11 42	7 70	7 20	5 20	8 00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.649. — Maine-et-Loire, 230; Sarthe, 215; Mayenne, 335; Loire-Inf., 230; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 65; Vienne, 170; Vendée, 430.

VEAUX : 1.541. — Maine-et-Loire, 165; Sarthe, 280; Mayenne, 40; Loire-Inférieure, 20; Indre-et-Loire, 30.

MOUTONS : 11.228. — Sarthe, 60; Vienne, 260; Etrangers, 627.

PORCS : 2.262 : Maine-et-Loire, 220; Sarthe, 230; Loire-Inférieure, 430; Indre-et-Loire, 160; Deux-Sèvres, 80; Vendée, 30.

La Vie Syndicale

Saint-Marc-sur-Mer

L'Assemblée générale du Syndicat Agricole a été fixée au **dimanche 15 janvier 1933**, à 14 heures, Salle du Bureau de tabacs, à Saint-Marc-sur-Mer.

A l'issue de cette réunion, une causerie sera faite par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central.

Tous les adhérents sont cordialement invités.

Electrifications Rurales

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu **mercredi 18 janvier 1933 :**

A Machecoul, Salle de la Mairie, à 10 heures.

A Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Patronage, à 14 heures.

Missillac

Très belle réunion syndicale, dimanche dernier, 8 janvier, à la Salle Saint-Pierre, à Missillac. Sur l'estrade, autour de M. Hubert de Montaigu qui présidait, avaient pris place MM. de Camiran, président du Syndicat Central ; Criaud et Vignard, de Pontchâteau ; Martin Eugène, Hervouet, Choblet et Faivre. Après une intéressante causerie agricole sur des sujets d'actualité et divers échanges de vues sur la revision des baux ruraux, les baux en nature, la culture du blé, etc... on procéda à l'élection des membres du bureau de notre nouvelle SECTION AGRICOLE DE MISSILLAC. Furent élus à l'unanimité :

Président d'honneur : M. Hubert de Montaigu.

Président : M. Martin Eugène.

Vice-présidents : MM. Poulard Pierre et Botzon François.

Secrétaire : M. Legrand Baptiste.

Assesseurs : MM. Guihard Georges, Couraud Isidore, Sébilo Auguste, Malécot Baptiste, Gauthier François.

Un apéritif d'honneur et un cordial déjeuner réunit ensuite les nouveaux membres du bureau et nos amis de Pontchâteau. Toutes nos félicitations aux cultivateurs de Missillac et nos vœux de prospérité à cette nouvelle Section agricole.

Saint-Julien-de-Vouvantes

M. MARCHAND ALPHONSE, au bourg de Saint-Julien-de-Vouvantes, est nommé **Agent de notre Syndicat** des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de notre Coopérative. Tous nos adhérents de Saint-Julien pourront désormais s'adresser à M. Marchand.

Remouillé

Nous avons appris, avec plaisir, le mariage de notre jeune et actif agent : **M. Edouard Hervouet**, de Remouillé, avec **Mlle Constance Orieux**. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, lundi dernier, 9 janvier, en l'église de Remouillé. En cette circonstance, le Syndicat des Agriculteurs est heureux de présenter tous ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Démonstrations de traitements d'arbres fruitiers

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, notre **Syndicat départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures**, organisera différentes démonstrations, auxquelles nous convions tous les cultivateurs.

A NOZAY : **Mardi prochain, 17 janvier**, à partir de 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, dans les vergers de **M. Briand**, aux Vallées, Nozay.

A BLAIN : **Vendredi prochain, 20 janvier**, à partir de 10 heures du matin, chez **M. Couëron**, route de Nantes à Blain.

A PLESSÉ : **Mercredi 1er février**, à partir de 10 heures du matin, dans un verger de M. Marion de Procé.

Nous indiquerons ultérieurement les lieux et dates des autres démonstrations dans le département. Il est nécessaire d'entreprendre une lutte sans merci contre les ennemis et parasites de nos pommiers et poiriers.

COMBIEN AVEZ-VOUS PRESENTÉ DE NOUVEAUX ADHERENTS AU SYNDICAT ?

Gants en Caoutchouc

Pour épandage de l'acide sulfurique. Qualité extra. La paire : 21 fr. En commandant, indiquer : grande, moyenne ou petite taille.

Colle liquide à la Gélatine purifiée

MARQUE S.Œ.

La dose à employer dans les cas ordinaires est de 1 litre par 11 hectos (5 barriques) de vins à coller.

Le prix de détail est fixé à 6 fr. le litre nu, départ Angers.

Ou 5 60 le litre nu de 6 à 25 litres.
— 5 30 — — 26 à 50 —
— 5 » — — 51 à 100 —

Passer commande au Syndicat.

Pour le Blé qui lève

Bujault avait plaisir à répéter ce vieux dicton campagnard : « Octobre qui ne fume bien ne récolte rien. » Une affirmation aussi catégorique pourrait sembler exagérée. Néanmoins, sous sa forme absolue, elle rappelle utilement au cultivateur l'importance de la fumure d'automne qu'il est trop enclin à délaisser ; il ne doit pas oublier de fournir au blé, avant les semailles, la nourriture indispensable pour résister aux intempéries d'hiver, nourriture qui se compose d'acide phosphorique, de potasse et d'azote. Cet azote est tellement indispensable que l'on doit le donner au blé en partie sous une forme immédiatement assimilable. Ainsi, dans des essais effectués dans la Somme, les trois meilleurs rendements, ceux qui ont donné un bénéfice voisin de 1.000 francs par hectare, ont été obtenus dans des parcelles ayant reçu le 29 octobre, et dans sa totalité, du Sulfate d'ammoniaque et du Nitrate de chaux.

M. Donon, sénateur, dont on connaît la compétence en matière agricole, a écrit dans un article récent que ce serait une lourde faute de négliger la fertilisation des semailles de blé, car tous les cultivateurs savent maintenant qu'il n'est pas possible de réussir une telle culture sans l'emploi raisonné et méthodique des engrais chimiques complémentaires.

Ceux-ci, en effet, interviennent pour favoriser le premier développement des plantes, pour leur communiquer plus de résistance à la gelée, pour fortifier les tiges contre le piétin, pour activer le départ de la végétation après l'hiver, et pour ensuite soutenir la poussée des tiges et assurer la formation des épis et des grains dans les meilleures conditions.

On sait tout cela. Néanmoins, dans un moment insuffisamment réfléchi, on a fermé l'oreille pour ne pas entendre ces conseils si judicieux ; on a boudé ; on a dit : on ne mettra pas d'engrais, et l'on a semé tout de même. La cause ? Elle est connue : vente de blé, de bétail à un prix trop bas.

Certes, je connais bien la situation difficile, périlleuse même, dans laquelle se trouvent de nombreux exploitants. Je ne voudrais pas les affliger en leur disant qu'ils ont une part de responsabilité dans leur détresse.

Eh bien oui ! on a boudé, le fait est là. Je n'ignore pas les raisons, en apparence très fortes, qui ont fait hésiter les cultivateurs à faire des dépenses pour une meilleure préparation des semailles et de meilleures récoltes. Doit-on les approuver ? Dans la profession agricole, moins que dans toute autre, on ne peut prévoir l'avenir. Le ciel sera-t-il clément ? les conditions naturelles seront-elles favorables ? Autant d'inconnues qu'il est impossible de résoudre. Par conséquent, il faut réunir tous les atouts dans son jeu et s'en servir au bon moment pour avoir plus de chances de gagner. Les exemples abondent pour démontrer aux caractères irrités que « bouder contre son ventre est parfois dangereux ». Les années se suivent et ne se ressemblent pas, et il n'en est pas une qui soit exempte de toute récrimination.

Le laboureur, fidèle à sa mission, a fait le large geste du semeur. Déjà le blé pointe au-dessus du sillon. Il commence à avoir belle allure, le temps actuel est propice à son développement. Il est vert, il ne demande qu'à pousser. Le laisserez-vous s'étioler ? Voudriez-vous briser toutes les espérances qu'il porte en lui, parce que votre mauvaise humeur l'a privé, à l'automne, du soutien qui lui est nécessaire pour achever en pleine production son existence ? Réfléchissez un peu aux conséquences d'une telle négligence. Non, il n'est pas possible que les hommes de bon sens continuent leur restriction volontaire, qui risquerait de les enliser définitivement. Pas d'économies sur les engrais, car elles conduisent à la ruine. Resaisissons-nous donc, et songeons à donner au blé à sa période critique de croissance, au printemps prochain, les éléments nourriciers qui lui ont fait défaut aux emblavaisons. Au printemps, l'application des engrais est encore efficace. Parmi les engrais azotés, le choix ne manque pas : Sulfate d'ammoniaque, Nitrates de chaux ou de soude, Ammonitre, Nitrammo, Cianamide, etc... tous suivant la nature de terre cultivée, peuvent être appliqués en couverture. Renouvelons le geste large du semeur, et assurons la moisson future, en prodiguant à pleines mains la manne bienfaisante qu'attend le blé qui lève.

Philippe SOURDILLE,
Ingénieur agricole.

des récoltes de haute qualité: plantes sarclées, céréales, moins de risques, des bénéfices élevés par l'emploi judicieux du **Superphosphate de chaux** l'engrais phosphaté par excellence

S.C.P. 83

Les Cas de Poliomyélite

La poliomyélite, cette maladie grave de la moelle épinière, a fait à de fréquentes reprises son apparition dans notre région.

Elle laisse souvent après elle des troubles graves de l'organisme, en particulier des troubles de la marche, allant de la simple gêne à la paralysie.

Souvent la médecine reste impuissante en face des terribles suites de cette maladie.

Cependant un mode de traitement nouveau semble autoriser les plus grands espoirs, et des guérisons surprenantes ont été obtenues et contrôlées sur des sujets frappés d'impotence, même générale, depuis de nombreuses années.

Il s'agit d'un traitement par un gaz radio-activé. Ce gaz dénommé Octozone, en revitalisant les tissus, grâce à son pouvoir antitoxique et oxydant, donne des résultats étonnants dans le traitement de ces suites de poliomyélite.

Il existe un centre d'applications, dirigé par un médecin spécialisé, à Nantes, 18, rue Lafayette. Le traitement n'est ni désagréable, ni douloureux. Il s'applique avec le même succès aux suites d'encéphalite, aux dépressions nerveuses.

Enfin il permet de traiter avec un succès sans conteste, les affections de l'arthritisme, rhumatismes, goutte, sciatique — le diabète — les plaies et ulcères.

A tous les Coloniaux de France

L'Union Nationale des Anciens Combattants Coloniaux, présidée par les généraux Marchand et de Trentinian, le médecin général inspecteur Emily, le gouverneur des colonies Bobichon et le lieutenant-colonel Ferrandi, conseiller municipal de Paris, invite tous les coloniaux ayant servi soit avant, soit après 1914 dans une colonie en guerre, à se faire connaître à son siège, 9, rue Castex, Paris (4e).

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE
LEROY
DIPLOME MÉDAILLE D'ARGENT STRASBOURG 1925

LA HERNIE presque toujours constatable par une grosseur apparente — le plus souvent dans l'aine — est une blessure toujours dangereuse.

Dangereuse parce qu'elle peut **augmenter par surprise ou PLUS ENCORE S'ETRANGLER SANS PRÉVENIR.**

Dans les deux cas, elle nécessite une soluiton immédiate.

Première solution : **l'OPÉRATION**, laquelle est d'ailleurs insignifiante et rapide.

2° UN TRAITEMENT RATIONNEL

d'applications progressives, un peu plus long, mais qui permet immédiatement, sans danger, un travail sûr.

Les blessés peuvent se cataloguer en deux catégories.

Les premiers (**TRAVAILLEURS INTELLECTUELS, employés**), doivent recourir à l'opération, étant donné qu'ils n'ont presque pas de répercussions postérieures à craindre.

Les autres, **TRAVAILLEURS MANUELS** (cultivateurs et ouvriers), après même intervention chirurgicale, se verront dans l'obligation de porter un appareil post-opératoire, car, dans cette catégorie, les efforts quotidiens sont des provocateurs de la rechute dans une grosse proportion.

Pour la première solution, s'adresser au médecin habituel et, par son intermédiaire, au chirrugien choisi.

Pour la seconde, s'adresser à **M. LEROY, Spécialiste, 6, rue du Petit-Bacchus** (près la place du Bouffay), **NANTES**, qui vous recevra gratuitement dans son cabinet, **tous les samedis de 9 heures à 4 heures.**

Pontchâteau, lundi 16, Hôtel Boutemy.
Legé, mardi 17, Hôt. du Cheval-Blanc.
Sainte-Pazanne, merc. 18, Hôt. du Cheval-Blanc.
Pornic, jeudi 19, Hôtel Continental.
Saint-Nazaire, vend. 20, Hôt. de France (près la gare).
Vallet, mardi 24, Hôt. Guindon.
Machecoul, merc. 25, Hôt. de la Bicyclette.
Plessé, jeudi 26, Hôt. Bertaud.
Clisson, vendr. 27, Hôt. de la Gare.
St-Père-en-Retz, lundi 30, Hôt. du Commerce.

N. B. — En ce qui concerne les **CHUTES de MATRICES**, pour les mêmes raisons citées plus haut et pour les personnes actives, la **Deuxième Solution** est à préconiser.

Madame LEROY reçoit les DAMES.

JURISPRUDENCE AGRICOLE

Dégâts de Lapins

Tous les agriculteurs savent pas expérience les dégâts que peuvent causer à une récolte, les lapins qui pullulent, comme leur race l'indique.

De tout temps, en droit français, la responsabilité des dommages commis par ces rongeurs a été admise en principe, en vertu des articles 1382 et 1384 du Code civil. Mais la difficulté a toujours été de faire la preuve, non pas la preuve du dégât commis, mais celle de l'origine du dommage. Expertises et contre-expertises se sont succédé au gré, et selon, surtout, la ténacité de chacun à faire valoir son droit. En pratique, rappelons-le, le riverain lésé par les dégâts de lapins devrait prouver que son voisin n'avait pas suffisamment entouré sa propriété ; il devait d'autre part prouver qu'il avait, de manière directe, par production, ou de manière indirecte, par mesures insuffisantes de destruction, favorisé le pullulement des rongeurs.

Bref, dans nos campagnes, le **procès des lapins** était considéré comme le **procès type**, celui dont on ne peut sortir qu'à coup d'expertises, de contre-expertises, d'avoués, d'avocats et de juges.

A tel point que le législateur s'émut, et intervint en mars 1930.

La loi du 10 mars 1930 autorise en effet les préfets des départements à considérer les lapins comme animaux nuisibles, et par conséquent à ordonner ou favoriser leur destruction.

En outre elle interdit dans tout bail de chasse la clause qui exonère le détenteur du droit de chasse, fût-il même propriétaire ou usufruitier, à s'exonérer de toute responsabilité vis-à-vis de son fermier, ou de son voisin des dégâts commis par les lapins.

Enfin cette loi a prétendu simplifier la procédure suivie en pareille matière.

Mais il va de soi que le rapport d'expert demeure comme toujours primordial, car de ce rapport doivent découler des preuves de fait : les lapins auteurs des dégâts proviennent bien de la propriété voisine ; de plus leur propriétaire n'a rien fait pour empêcher leur pullulement ou l'a favorisé.

Ceci est la **question de fait**. Reste la question de droit, que la Cour de cassation vient d'évoquer, mais qu'elle n'a malheureusement pas tranchée, ainsi que l'arrêt que nous citerons plus loin le montrera.

En droit pur en effet, la question [illegible] du délai pendant lequel l'action peut être introduite à peine de forclusion.

Citons les trois textes qui régissent la matière.

Art. 1er, loi du 19 avril 1901. Cet article donne compétence au juge de paix en matière de dégâts commis par le gibier en général, les lapins en particulier.

L'article 5 de la même loi prévoit que l'action en pareille matière est prescrite par six mois à dater du dégât.

Mais, d'autre part, l'article 6 de la loi du 12 juillet 1905 prévoit que « les juges de paix connaissent des actions pour dommages faits aux champs, fruits et récoltes... soit par les animaux, dans les conditions prévues par les art. 1382 à 1385 du Code civil ».

Du même coup nous passons de la prescription de six mois à celle de trente ans... une paille !...

En pareille matière, la Cour de cassation, sauf le respect qu'on lui doit, s'est défilée derrière la situation de fait qui légalement lui échappe.

Son arrêt se motive de la manière suivante :

« Attendu qu'en cause d'appel L... (en matière de dégâts de lapins) a opposé la prescription de six mois édictée par l'art. 5 de la loi du 19 avril 1901 ;

» Attendu que le tribunal a repoussé ce moyen pour le motif qu'il s'agissait de dommages aux champs, prévus par l'art. 6 de la loi du 12 juillet 1905 et dont la réparation échappe à la prescription exceptionnelle édictée par la loi de 1901, laquelle ne s'applique qu'aux dommages causés par le gibier aux récoltes.

» Mais attendu qu'à défaut d'autres précisions et en présence des griefs énoncés dans l'assignation ainsi que des constatations de l'enquête et de l'expertise à laquelle il a été procédé, cet unique motif appliqué indistinctement à tous les dommages invoqués **ne permet pas à la Cour de cassation d'exercer le contrôle qui lui appartient...** »

Ainsi, comme nous le disions plus haut, la Cour... se défile après une distinction subtile entre **dommages aux champs et dommages aux récoltes.**

Mais, puisqu'ici nous nous plaçons sur le terrain pratique, raison de plus pour conseiller à nos lecteurs de ne pas attendre pour intenter, en matière de dégâts de lapins, leur action. **Au plus tard dans les six mois des dégâts l'assignation en dommages-intérêts aura dû être lancée.**

H. LEQUIEN.

(*La Production Française.*)

Ne refermez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

Société Mutuelle Agricole du Syndicat

Assurances Sociales

FRANCHISE POSTALE

Jusqu'à ces derniers temps, il était admis que tous les envois par la poste adressés pour les Assurances Sociales étaient exempts de timbres. Les lettres ou paquets portant simplement l'adresse du destinataire devaient être ouverts. Les plis fermés devaient porter, en outre, la mention « Assurances Sociales » et le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Un arrêté du 24 novembre 1932, sans supprimer la franchise postale entre les assurés ou leurs commettants et les Caisses ou les Services Départementaux, vient de modifier [illegible] d'exposition.

En général, les pièces devront être adressées sous bande ou enveloppe ouverte.

Toutefois, celles qui auront un caractère confidentiel pourront être expédiées gratuitement sous pli fermé, à condition que l'enveloppe porte les renseignements suivants :

Nom et adresse du destinataire.
Nom et adresse de l'expéditeur.
La mention « Assurances Sociales ».
La mention « Nécessité de fermer ».
La signature de l'expéditeur.

Tuberculose bovine

DELAIS DE GARANTIE

Si la bête vendue a réellement été saisie pour tuberculose, il ne faut pas oublier qu'en cas de vente les délais de garantie partent non du jour de la vente, mais du lendemain du jour de la livraison.

Si l'animal a été abattu le délai de 30 jours est réduit à 10 jours à partir du jour de l'abatage, sans que toutefois l'action ne puisse jamais être introduite après l'expiration du délai de 30 jours.

Tout bon vigneron doit lire :
« LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS », par L. Moreau et E. Vinet.
En vente au Syndicat : 15 francs.

Feuilleton du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure 31

Le Mystère de Malbackt

PAR

MAX DU VEUZIT

— Je n'ai fait que mon devoir de femme envers un être souffrant, monsieur. N'importe qui, à ma place, en aurait fait autant, répondis-je simplement.

— Heu ! vous êtes modeste... trop modeste même ! Croiriez-vous (et cela me fait rire) que mon neveu vous a pris pour une servante.

Il se mit à rire bruyamment, mais comme je restais sérieuse, il reprit, redevenant grave :

— Ne vous fâchez pas pour cela, Marguerite... Je m'empresse de vous dire qu'il rend justice à vos bons soins et il ajoute que « ne sachant comment s'acquitter envers vous, il me prie de vous doubler vos gages ce mois-ci ». La phrase m'a amusé prodigieusement ; l'idée m'a paru excellente...

— Quoi ! vous voulez ! interrompis-je frémissante.

— Parfaitement ! il n'y a rien là qui doive vous froisser, ma chère ; je ne doublerai pas vos gages, mais je vais joindre une somme de deux cents francs à celle que je vous donne habituellement.

— Ça revient exactement au même, répliquai-je.

— Nullement ! d'ailleurs, je tiens à faire plaisir à Roland ; prenez donc ce que je vous offre en son nom sans vous faire tant prier.

— C'est bon ! j'accepte ! interrompis-je brusquement, une rougeur d'indignation assombrissant ma face. Je vous demande seulement de me payer en papier et non en or.

Déjà, j'avais réfléchi sur ce que j'allais faire de cet argent qu'on me forçait à prendre.

Le baron releva la tête, m'examina curieusement et une lueur de gaîté traversa ses prunelles.

— Comme vous voudrez... En bank-note ou en billets de banque français... J'en ai quelques-uns. A votre choix.

— Ça m'est égal !

Il m'avança huit billets bleus de cinquante francs.

— Voici !... Drôle d'idée que de préférer le papier à l'or ; les jeunes filles ordinairement, aiment le tintement joyeux du métal jaune...

— C'est que je ne suis pas une jeune fille comme une autre, probablement ! fis-je assez sèchement en ramassant les billets.

Puis, me levant :

— Je vous quitte, monsieur, et je vais de ce pas remercier votre neveu : l'aubaine en vaut la peine.

— Bravo, ma chère ! s'écria-t-il en se frottant les mains avec affectation. Vous devenez plus souple qu'un gant...

Tout à l'heure, quand je vous ai raconté la sottise de Roland, j'avais peur que vous ne m'avaliez ; vos yeux étaient de vrais pistolets et votre poitrine se soulevait d'indignation. Fi donc ! prendre la belle Maggy pour une vulgaire servante ! il faut pour cela avoir la cervelle troublée...

Bref ! je n'étais pas du tout rassuré. Mais à peine ai-je fait chanter à vos oreilles la délicieuse promesse d'une récompense en espèces, à peine avez-vous entrevu le joli dessin des billets bleus, que votre visage s'est transfiguré.

Encore une fois, superbe Margaret, vous êtes merveilleuse et je vous fais mes compliments.

Pendant qu'il débitait cette longue tirade avec un ton de persiflage non déguisé, j'avais atteint la petite porte du fond de son cabinet.

— Vous êtes trop bon, baron, lui répliquai-je avec hauteur lorsqu'il eut fini de parler. Votre admiration m'écrase et vos compliments se trompent d'adresse. Permettez-moi de vous retourner ceux-ci, vous en êtes beaucoup plus digne que moi...

Et, sur cette riposte mordante, ayant ouvert la porte, je me suis empressée de le quitter sans attendre l'effet produit par mes paroles.

. . . . . .

Oh ! comme je le hais, mon tuteur, à présent... Il ne néglige rien pour me contrarier.

Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il ait accédé si facilement au désir de son neveu... N'a-t-il vu là qu'une occasion de m'humilier ?... Ou, plutôt, ne serait-ce pas ?... Mais oui ! Il voudrait que sir Roland fût pour moi un objet d'aversion et de mépris. Il sait très bien que je suis chatouilleuse sur tout ce qui touche à ma fierté et que je ne manquerai pas de relever ouvertement l'impertinence du jeune homme.

Seulement, son calcul pèche par la base : il n'a pas prévu qu'un sentiment plus fort que l'orgueil et plus doux que la vengeance annihilerait ceux-ci...

Je suis certes très affligée du dédain et du mépris de sir Roland envers moi, mais je ne lui en veux pas et, si je me propose certaine explication avec lui quand il va se réveiller, tout à l'heure, ce n'est pas par pure satisfaction d'amour-propre, mais bien pour essayer de forcer son cœur ou tout au moins l'amener à une meilleure opinion de moi.

Même jour, soir.

Eh bien ! c'est fait !... L'argent que j'avais accepté du baron, à condition qu'il me le donnât en monnaie de papier, a été détruit devant sir Roland.

— Mon tuteur m'a remis ce matin, en votre nom, une somme de deux cents francs, lui ai-je dit en le regardant bien franchement dans les yeux. Je ne vous en remercie pas, puisqu'en priant sir Everard de me donner cet argent, vous ne vouliez que vous acquitter envers moi...

« Or, rien ne m'oblige à accepter votre libéralité, ni à recevoir aucun salaire : je ne serai pas la servante de quiconque voudra me payer !...

« Si je conservais cette somme, vous auriez, cette fois, vraiment un motif de me mépriser ; mais, comme je tiens à votre estime, quoique vous la disputiez chaudement, voici ce que je fais de ces beaux billets bleus... »

J'ai fait craquer une allumette et, en ayant approché les quatre billets, je les ai tenus embrasés devant lui jusqu'à ce qu'ils me brûlassent les doigts.

— Voyez, il ne reste plus qu'un peu de cendre noire.

Il me regardait d'un air glacial.

— Qu'est-ce que ce la prouve ?... répondit-il sèchement.

— Cela prouve, fis-je avec douceur, qu'il y a des choses qu'on n'achète pas et qu'on ne peut payer ; de ce nombre est l'amitié et, sur ce point, vous serez toujours mon débiteur.

— Non, parce que je vous paierai en haine ! s'écria-t-il durement. Je ne vous ai rien demandé : ni votre amitié, ni votre dévouement. Pourquoi me forcez-vous à les subir ?

Devant le ton méprisant dont il avait parlé, je sentis des larmes monter à mes yeux.

— Vous avez raison, balbutiai-je en détournant la tête pour qu'il ne les vît point. Aussi comme je ne veux pas vous importuner plus longtemps, je vais demander à mon tuteur de bien vouloir me relever de mes fonctions de garde-malade.

— Eh ! mon Dieu oui ! Vous devez en avoir assez !...

Et il s'est mis à rire d'un rire méchant et ironique qui me poursuit depuis tantôt.

Je ne lui ai pas répondu... A quoi bon, d'ailleurs, puisqu'il ne me comprend pas et qu'il n'a que des mots méchants à m'adresser ...

8 août.

Mon tuteur exige que je reste encore quelques jours auprès de son neveu et je me suis vue forcée de faire part à celui-ci de la décision de son oncle.

A ce sujet, je m'attendais à quelque remarque peu obligeante pour moi, mais le jeune homme a gardé un silence farouche.

(*A suivre.*)

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz	Manq.
Farine de Manioc	96 »
Riz Saïgon n° 1, par 100 kilos.	82 »
Issues de riz	70 »
Remoulage de fèves (sacs 75 kilos)	60 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay

« LE TITAN » (au cours)

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine »	au cours
Tourteaux Arachide «Armor»	90 »
Maïs pour volailles (quantité importante, nous consulter)	95 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1	72 »
— « Sucraff » N° 2	69 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse	92 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine, tourteaux)	94 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs	89 »
Optimina pour porcelets et truies	142 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait vert, nus	79 »
Optima lait vert, logés	84 »
Optima lait rouge, logés	102 »
Optima pour engraissement des bœufs, logés	93 »
Optima veaux élevage rouge. Les 100 kilos logés.	102 »
Optima veaux élevage vert. Les 100 kilos logés.	84 »
Optimina farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos.	14 »

Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson	165 »
Granulé condensé	115 »
Farine de viande alimentaire	165 »
Farine d'os alimentaire	87 »
Coquilles huitres broyées	55 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments melasses

Mélasse Say	78 »
Son mélassé Say	80 »
Farine mélassée Say, 90 %	72 »

Les 500 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses	130 »
Provende « LAPOX » pour lapins, nu	110 »
Farine de Poisson supérieure	195 »
— Viande extra	195 »
Coquilles huitres logée	65 »

Sur wagon départ Nantes.

Huiles Comestibles

Établissements H. de la Tullaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres (logés franco gare) 47 50

Par estagnon de 10 (logés franco gare)

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, *La Délicate*, logés franco gare, 31 fr.

10 litres, *La Délicate*, logés franco gare, 58 fr. 50.

5 litres, *La Délicate*, logés départ Nantes, 25 fr. 25

10 litres, *La Délicate*, logés départ Nantes, 49 fr. 50.

28 litres, *La Délicate*, nus départ Nantes, 102 fr

POMMES DE TERRE de SEMENCE

PRIX SAUF VARIATIONS

	les 100 kil. logés
Royale Jaune	80 »
Royale Kidney	65 »
Esterlingen	80 »
Idéale	80 »
Early Rose	80 »
Dekke Muizen	75 »
Hollande Jaune	70 »
Flucke Saint-Malo	65 »
Belle de Juillet	70 »
Ronde Jaune	57 »
Abondᵉᵉ de Montvilliers	73 »
Fin de Siècle	65 »
Saucisse de Bretagne	70 »
Bleue Précoce	67 »
Industrie	57 »
Chardon	57 »
Institut de Beauvais	65 »
Géante Sans Pareille	57 »

Autres variétés nous consulter.

Les prix ci-dessus s'entendent aux 100 kilos logés départ Bretagne.

Nous pouvons fournir, d'autre part, de la *Ferme Expérimentale d'Avrillé* (M.-et-L.), les variétés: *Jaune ronde* dite aussi *Industrie* et *Institut de Beauvais*, variétés saines, de gros rapport, au prix de 65 francs les 100 kilos logés, en tubercules triés, ou à 75 francs les 100 kilos en tubercules calibrés, départ Maine-et-Loire. S'adresser au Syndicat.

Sulfate de Cuivre

Anglais et français..... au cours

Pour toutes quantités nous consulter.

Savons

extra, 72 % d'huile, garanti pur ..... 255 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes

Savon Croix d'Or extra pur, 72 % huile ..... 260 »

Les 100 k. départ Nantes.

Acheter un petit tracteur, c'est bien ! Choisir BERTRAND, c'est mieux

Tracteurs BERTRAND, Saint-Agnant-les-Marais (Ch.-Inf.). Catalogue G.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel Blanc 4986, 5409 ; Couderc 13 ; Seibel Rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 6905, 7053, 8745, 8748, 8916 ; Baco Rouge, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. Authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer,

208. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).

220. — A vendre, jeunes reproducteurs mâles, race Maine-Anjou, meilleure origine, prix abordables. Ecrire à Mme Veuve Sautejeau, Le Pallet (L.-I.)

221. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couprie (Maine-et-Loire). Offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux ; 10 pommiers, tige 2 mètres, 0ᵐ10 à 0ᵐ12 de tour, 185 fr. ; 0ᵐ08 à 0ᵐ10, 140 fr. ; 10 poiriers sur cognassier, 50 francs. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

229. — A vendre, plants de vigne, Hybrides producteurs racinés des meilleures variétés : Seibel blanc n° 880, 4986, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs », 5455, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A. ; Berthille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Couderc ; Gaillard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

258. — Porcs race Craonnaise pure. Reproducteurs et porcelets à vendre toute l'année. Jeunes veaux et taureaux Maine-Anjou, origine garantie. Cossé-le-Vivien (Mayenne).

1. — A affermer pour le 23 avril 1933, ou pour le 1er novembre 1933, terres, prés, vigne, une parcelle de marais, avec logement. Environ 5 à 6 hectares, au gré du preneur. S'adresser au Syndicat.

5. — M. Menoux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, n'a plus de plants de vignes greffés, mais seulement quelques milles de Noah et Hybrides racinés. Dès maintenant, on peut souscrire, pour l'automne prochain, des plants de vignes greffés et boutures racinées.

6. — A louer, une borderie de 7 hectares et demi environ, située région de La Chapelle-Basse-Mer - Barbechat. S'adresser à M. Baudry, notaire à Gesté (M.-et-L.).

7. — A vendre : graines de pins maritimes, 1re qualité ; plants d'épines blanches, haut 30-40, 8 fr. le cent ; Cupressus - Lambertiana, en godet, deux ans ; graines choux nantais de drageons garantis extras ; plants asperges d'Argenteuil, un an, deux ans, trois ans ; plants de vigne de toute sorte et noah, 20 fr. le cent, et arbres fruitiers, etc... Semence pommes de terre primée de Noirmoutier, la Bonnette, 1 fr. le kilo ; timbre pour réponse. Puis tous les mercredis à Machecoul, sur la place. S'adresser à M. Ponthoreau, jardinier, graines, Challans (Vendée).

8. — A louer à moitié, ferme de 25 hectares, trois kilomètres de Bourgneuf - en - Retz. S'adresser au Syndicat

DEMANDES

133. — On demande un ménage, cultivateur, vigneron de préférence, pour une exploitation de la région de la Sèvre. Femme occupée ou non. Logement indépendant. Très bonnes références exigées. Ecrire au Syndicat

2. — On demande un garde, marié, retraité autant que possible. S'adresser au Syndicat.

4. — Ménage demande place, le mari garde-régisseur, femme petite basse-cour. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 12 janvier.

Farine de froment	156
Blé nouveau, moralement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre	103
Blé sans ail, base 76 kilos	104
Avoines grises ou noires	77
Avoines bigarrées	74
Sarrasin Bretagne	82
Sarrasin Loire-Inférieure	84
Orge indigène	74
Orge Maroc	59
Son bonne fabrication	58

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes	195
Paille d'orge en bottes	185
Paille d'avoine en bottes	190
Foin, les 500 kilos	180 à 200

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 5 janvier

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 464. — 1re qualité, 5,50 à 7,75 (prix sur pied, tous kilos payables).

BŒUFS : 2. — Devant : 1re qualité, 3 à 3,50 ; 2e qual., 2,50 à 3 fr. ; 3e qual., 1,25 à 2,25. Derrière : 1re qualité, 3,50 à 4,25 ; 2e qual., 2,25 à 3,25 ; 3e qual., 1,75 à 2,25.

MOUTONS : 279. — 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr. ; 3e qual., 5 à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1,25 ; plus haut, 4,25 ; prix moyen, 2,75.

VEAUX. — Suivant qualité : plus bas, 5,50 ; plus haut, 7,75 ; prix moyen, 6,62.

MOUTONS. — Plus bas, 5 fr. ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,50.

Ces prix s'entendent rentrés à Nantes et pesés dans l'après-midi ; il est juste de diminuer entrée, perte de kilos, frais de marché et transport : 0 fr. 80.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 11 janvier.

Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, le kilo, 0,35. — Céleri rave, les six, 5,50. — Céleri blanc, les six, 6 fr. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, les onze, 8 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. — Cresson, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12, 7 fr. — Escaroles, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 1,50. — Laitues, les 12, 4 fr. — Mâches, le kilo, 3 fr. — Navets nouveaux, la botte, 1 fr. — Oseille, le kilo, 2 fr. — Oignons, le kilo, 1,50. — Pommes, le kilo, 0,80. — Pissenlits, le kilo, 4,50. — Poireaux la botte de trente, 2,50. — Pommes de terre, le kilo, 0,30. — Radis, les 12, 6 fr. — Salsifis, le paquet, 1,75. — Scorsonères, le paquet, 1,75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 11 janvier.

POMMES DE TERRE. — Les cours, dans l'ensemble, ont légèrement fléchi, mais on attend qu'une reprise se produise. Les offres sont trop importantes dans quelques régions, notamment le Loiret.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : *Royale* d'Orléans, 22 à 23 ; *Parisienne* du Loiret, 20 ; *Hollande* de Bretagne, 25 à 26 ; *Saucisse rouge* de Bretagne : grosses triées, 35 à 36 ; toutes venantes, 30 à 31 ; du Loiret, 32 à 33 ; du Poitou, 31 à 32 ; d'Anjou, 32 à 33 ; *Flouck* de Bretagne, 28 à 29 ; *Beauvais* : de Bretagne, 29 à 30 ; de la Sarthe, 26 ; *Ronde jaune*, de Bretagne, 20 ; de la Sarthe, 18 à 19 ; du Loiret, 19 à 20 ; *Esterlingen*, Nord, 22 ; du Loiret, 24 à 25 ; *Idéal* Nord, 20 ; *Etoile du Nord*, du Loiret, 34 ; d'Eure-et-Loir, 26 ; *Early*, Sarthe, 30 ; de Touraine, 32-35 ; *Rosa*, Ardennes, Meuse, 52 ; de la Marne, 52 à 53 ; du Loiret, 50 ; Loir-et-Cher, 48 ; Côtes-du-Nord, 44 ; Morbihan, 40 ; *Industrie* Nord, 20 ; *Géante bleue* de Bretagne, 19 ; *blanche*, 23 ; *Maerker*, 17 ; *Wohltmann* Seine-et-Oise, 17 ; *Royal-Kidney*, Loiret, 20 ; de la Marne, 21 à 22.

CAROTTES. — Marché plus ferme, en raison de la modicité des offres. On cote aux 100 kilos, gares départ, marchandise logée : Poitou, 38 ; Auxonne, 40 à 42 ; Yonne, 40 ; Meaux, 45 à 50 ; Lue, 40 à 42 ; Loiret, 40 à 42 ; Saint-Omer, 40 à 45.

NAVETS. — Tendance indécise, abondance de marchandise et peu de demandes. On cote 25 fr. pour toutes provenances.

OIGNONS. — Les acheteurs sont plus réservés que jamais. On cote aux 100 kilos, gares départ, marchandise logée : Poitou, 130 ; Mazé, 140 à 145 ; La Fère et Verberie, 140 ; Auxonnes, 115 ; Cavaillon, 85 à 90 ; Syrie (Marseille), 90.

Cours des Vins

Muscadet	850 à 950
Gros-plant	400 à 480
Noah	190 à 200
Soleil	800 à 1.0

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Bœufs. — 1re catégorie, 5 à 9.50 ; 2e catég., 3 à 3.50 ; 3e catég., 2 à 2.50.
Veau. — 1re catégorie, 6 à 10 fr. ; 2e catég., 5.50 ; 3e catég., 3,50 à 4.50.
Mouton. — 1re catégorie, 9 à 9.50 ; 2e catég., 7.50 à 8 fr. ; 3e catég., 4 fr.
Porc. — 6.75 à 8.50
Beurre. — 8 à 9.75.
Œufs. — La douzaine, 9 à 10 fr.
Lapin. — 6 à 6.50.
Poulets. — 7 à 7.50

ANCENIS

Poulets, la couple, gros 28 à 30 fr., moyens 25 à 28 fr., petits 20 à 25 fr. ; oies, le demi-kilo, 3.50 à 4 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7 à 7.50 ; beurre, le demi-kilo, 7 à 8 fr. Veaux, le kilo, 4.50 à 5.50 ; porcs, 7.15 à 7.10 ; porcs de lait, 180 à 250 fr

CANDÉ, 9 janvier.

Blé, 102-105 fr. ; orge, 80-85 fr. ; sarrasin, 85-90 fr. ; avoine, 80-85 fr. ; pommes de terre, 30-50 fr. Beurre, la livre, 6.50-7 fr. ; œufs, la douzaine, 6.50-6.75. Poulets, la couple, 24-28 fr. ; canards, la couple, 22-26 fr. ; oies grasses, le kilo, 7-7.50 ; oies courantes, la pièce, 20-25 fr. ; pigeons, la paire, 9-11 fr. ; lapins, la pièce, 12-15 fr.

Porcs gras : amenés 30, vendu le kilo 7 à 7.50. Porcs maigres : amenés 70, vendu de 300 à 400 fr. pièce. Porcillons, amenés 300, la pièce 170 à 220 fr.

CHATEAUBRIANT, 11 janvier.

Farine, 138 à 166 fr. ; blé, 100 à 105 fr. ; seigle, 75 à 80 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; avoine, 80 à 85 fr. ; orge, 75 à 80 fr. ; son, 60 à 65 fr. ; paille, 125 fr. ; foin, 125 à 150 fr.

Beurre, le kilo, en gros 11.50 à 12 fr., détail 15 à 16 fr. ; œufs, 6 à 7 fr. la douzaine.

Vieilles poules, 26 à 30 fr. ; gros poulets, 30 à 35 fr. ; petits, 20 à 25 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; oies, 25 à 30 fr. la pièce ; lapins, 10 à 15 fr. ; lapins de garenne, 5 à 6 fr.

Bœufs, 2.75 à 3.25 le kilo ; vaches, 2.50 à 2.75 ; veaux, 5.25 à 5.50 ; porcs gras, 7 fr. ; porcs maigres, 325 à 400 fr. ; porcs de lait, 200 à 230 fr.

NOZAY, 9 janvier.

Farine, de froment 158-160 fr., de sarrasin 176-178 fr. Blé, 100-102 fr. ; seigle, 74-75 fr. ; orge de mouture, 73-75 fr. ; avoine, 77-78 fr. ; sarrasin, 81-82 fr.

Cidre, la barrique, 120-125 fr., droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 14.90-15 fr., détail 16-16.50 ; œufs, 6 fr. ; poulets, la couple, petits 22-30 fr., gros engraissés 32-40 fr. (9 fr. 1 e kilo vivant) ; oie 25-30 fr. la pièce ; lapins, 10-15 fr. la pièce (5-5.25 le kilo vivant).

Bœuf, 2.75-3.25 le kilo sur pied ; vache, 2.50-2.60 ; veau, 5-5.30 ; mouton, 4.80-5 fr. ; porcs gras, 6.75-7 fr.

Porcelets six à huit semaines, 200-250 fr. ; de deux à trois mois, 260-320 fr. ; courantins de trois à quatre mois, 330-400 fr. ; jeunes truies adultes, 380-450 fr. suivant poids et beauté.

BLAIN

Blé roux, 104 à 106 fr. ; blé blanc, 102 à 104 fr. ; avoine blanche, 80 à 82 fr. ; avoines grises et noires, 84 à 88 fr. ; seigle, 78 à 80 fr. ; blé noir, 81 à 84 fr. ; orge, 82 à 85 fr. ; farine première qualité, 160 à 162 fr. ; sons, 60 à 65 fr.

Cidre nouveau, la barrique ordinaire 115 à 155 fr., 1re qualité 170 à 185 fr., droits en sus.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros 14 à 15.50, détail 16 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 9 à 10 fr.

Vieilles poules, la couple, 25 à 35 fr. ; poulets de grain, 40 à 45 fr. ; Vieux poulets, gros 35 à 45 fr., moyens 30 à 35 fr., petits 20 à 30 fr. ; poulets vivants, le demi-kilo, 6 à 7 fr. ; canards, la pièce, 15 à 22 fr. ; jeunes canards, la couple, suivant grosseur, 15 à 20 fr. ; oies, la pièce, 30 à 38 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 14 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 22 fr. ; lapins vivants, le demi-kilo, 5 à 6 fr.

Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.50 à 3 fr. ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2.25 à 2.50 ; vaches laitières, 1.000 à 1.800 fr. ; taureaux, le kilo, 2,50 à 2.75 ; veaux, 4 à 4.50 ; veaux de lait, 4.50 à 5 fr. ; génisses, 1.500 à 2.000 fr. ; moutons et agneaux, le kilo, 4 à 5 fr.

Porcs de lait, 150 à 250 fr. ; porcs maigres, la pièce, 300 à 400 fr. ; porcs gras sur pied, le kilo, 6.50 à 6.75

PONTCHATEAU, 9 janvier.

Veaux, 4.75-5.75 le kilo ; moutons, 5-6 fr. le kilo.

Beurre, 16-16.50 le kilo ; œufs, 8-8.50 la douzaine. Poulets, la couple, gros 35-40 fr., moyens 25-35 fr. ; lapins, 12-15 fr. la pièce ; lapins de garenne, 12-14 fr. pièce ; lièvres, 4.50-5 fr. la livre ; pigeons, 5-6 fr. pièce.

LA ROCHE-BERNARD

Froment rouge, 100 à 102 fr. ; froment blanc, 102 à 105 fr. ; avoine blanche, 70 à 72 fr. ; avoines grise et noire, 72 à 75 fr. ; seigle, 70 à 72 fr. ; blé noir, 75 à 78 fr. ; orge, 75 fr. ; farine, 160 à 165 fr. ; sons, 65 à 70 fr.

Foin, 130 à 140 fr. ; paille de blé, 100 à 110 fr. ; paille d'avoine, 90 à 95 fr. ; paille de seigle, 90 fr. Pommes de terre, 30 à 32 fr. les 100 kilos.

Cidre, ordinaire 110 à 120 fr., 1re qualité, 120 à 130 fr. Pommes à cidre, 300 à 330 fr. les 1.000 kilos.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros 12 à 13 fr., détail 13 à 14 fr., extra-fin 15 à 17 fr. ; œufs, la douzaine, 8 à 8.50.

Vieilles poules, la couple 18 à 20 fr. ; poulets de grain, 25 à 30 fr. ; vieux poulets, gros 38 à 42 fr., moyens 26 à 28 fr., petits 20 à 22 fr. ; poulets vivants, le demi-kilo, 5 à 5.50 ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; jeunes canards, la couple, 25 à 30 fr. ; oies, la pièce, 20 à 25 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 11 fr. ; le demi-kilo, 3 à 5.25.

Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.70 à 2.90 ; bœufs de travail, la paire, 2.800 à 3.600 fr. ; vaches grasses, le kilo sur pied, 1.90 à 2.25 ; vaches laitières, 800 à 1.100 fr. ; taureaux, le kilo, 1.90 à 2.15 ; veaux, 4.50 à 5 fr. ; veaux de lait, 5 à 5.50 ; génisses, 1.000 à 1.200 fr. ; moutons et agneaux, le kilo 5 à 5.50.

PAIMBŒUF

Farine, 155-160 fr. ; blé, 100-105 fr. ; blé noir, 85-90 fr. ; avoine, 86-88 fr. ; son, 60-65 fr.

Foin, les 500 kilos, 100-105 fr. ; paille, 105-110 fr.

Poulets, 32-45 fr. ; canards, 34-39 fr. ; canards sauvages, 13-15 fr. ; pigeons, 10-13 fr. ; lapins, 18-24 fr. ; oies grasses, 45-48 fr. ; dindes, 45-50 fr.

Beurre, 15.50-16 fr. le kilo ; œufs, la douzaine, 9-9.50.

Pommes de terre, 35-36 fr. le quintal.

Bœufs gras, le kilo, 2.80-3 fr. ; taureaux, 2.60-2.70 ; vaches, 2.60-2.80 ; veaux, 5.80-6 fr. ; moutons, 6.30-6.60 ; porcs, 7.20-7.50

PORNIC

Farine, 160 fr. ; blé, 102 à 105 fr. ; seigle, 78 à 80 fr. ; sarrasin, 82 à 85 fr. ; avoine, 90 à 95 fr. ; orge, 88 à 90 fr. ; paille, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Beurre, le kilo, en gros 15 à 16 fr., au détail 16 à 17 fr. ; œufs, 9 à 10 fr. la douzaine. Poulets, la couple, gros 34 à 36 fr., moyens 30 à 34 fr. ; canards, 36 à 38 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr.

MACHECOUL

Blé, 105 à 110 fr. ; avoine, 90 fr. Foin, les 500 kilos, 100 à 105 fr. ; paille, 90 à 95 fr. Poulets, la couple, gros 45 à 54 fr., moyens 38 à 45 fr., petits 30 à 38 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 15 fr. ; œufs, la douzaine, 8.50 à 9.50 ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.60 à 2.80 ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2.40 à 2.60 ; vaches laitières, 1.000 à 2.400 fr. ; taureaux, le kilo, 2.00 ; veaux, 6.00 ; veaux de lait, 240 à 300 fr.

Le Gérant : A. DUPAS.

LES EGLISOTTES (Gironde

A DONNER A MOITIE FRUITS pour le 23 avril 1934, la métairie de la Courrellère de Beaufou, d'une contenance de 30 hectares environ, comprenant terres, prés, vignes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BERTIN, 2, rue Haxo, La Roche-sur-Yon.

Pépinières J. Bécigneul

45, Rue Hauts-Pavés, NANTES - Tel. 410.74

TOUS ARBRES et ARBUSTES

- Catalogue franco sur demande -

ÉLEVEURS

ASSUREZ vos troupeaux contre la MORTALITÉ

LA DOUVE tue des milliers de Moutons, Veaux, Génisses

TRAITEMENT PRÉVENTIF et CURATIF GARANTI par

LE FILIDOUVE

SEUL REMÈDE assurant d'une façon certaine et sans accident la **guérison absolue** de tout sujet traité.

Le **PLUS SIMPLE**, parce que livré en capsules faciles à absorber.

Le **PLUS ÉCONOMIQUE**, parce que sa composition d'acide filicique pur est reconnue **six fois** plus active que l'extrait éthéré de fougère mâle.

REMÈDE dont l'efficacité est tellement reconnue aujourd'hui qu'il est employé dans la **FRANCE ENTIÈRE** et les **COLONIES.**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbanègre, PARIS (19e)

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : **POUR LES OVIDÉS ET BOVIDÉS CONTRE LA DOUVE**

Nom et Prénoms .....
Adresse .....
8 Département .....

Une constipation de 9 ans guérie en 2 mois

29 janvier 1932.

Je viens vous remercier de votre TISANE DEPURATIVE et de vos PILULES SUPERTONIQUES DES CHARTREUX DE DURBON qui m'ont guéri de maux d'estomac dont je souffrais après chaque repas et d'une constipation opiniâtre que j'avais depuis neuf ans.

J'ai fait votre traitement pendant deux mois, je l'ai cessé depuis 40 jours et je suis en parfaite santé.

ALDIN Louis
entrepreneur de routes,
à Prades Dauvrac (Aveyron).

Quand on se bat depuis neuf ans contre la constipation on est vraiment fondé à croire qu'elle ne vous lâchera plus ; eh bien, pas du tout ; du jour où on se décide à faire une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, le mal recule et bientôt disparaît.

La cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON constitue, en effet, le traitement infaillible de la constipation, elle réussit là où tout a échoué ; en quelque temps, elle rééduque l'intestin, rajeunit l'organisme, épure le sang : le fonctionnement normal des organes reprend, les malaises disparaissent et tout rentre dans l'ordre. C'est ce qui est arrivé à M. ALDIN, c'est ce qui vous arrivera à, vous aussi, vous savez vous soigner par une bonne cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON.

Tisane, le flacon. 14.80
Baume, le pot ... 3.95
Pilules, l'étui 8.50
dans les pharmacies

Renseignements et attestations LABORATOIRES J. BERTHIER à GRENOBLE

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Plus de Chevaux poussifs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poumon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31.50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire

Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèque postal 45782, Bordeaux. Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

Vous réalisez une grande économie en nourrissant les veaux avec du lait écrémé complété avec de la farine de

RIZ

Ces veaux à la chair tendre et parfaitement blanche obtiendront les plus hauts cours tout en vous coûtant beaucoup moins cher.

Ecrire au Bureau de Propagande 62, Rue de Richelieu, Paris (2e)

COMMERÇANTS Pour vendre Pour acheter un fonds, pour développer, pour soutenir votre affaire **CAPITAUX**
Ecrivez-nous de suite - Examen rapide - Réponse gratuite
CREDIT de FRANCE 31, rue Turbigo PARIS (3e Arr.)

AVIS AUX CULTIVATEURS

Je propose à tous les cultivateurs qui m'en feront la demande de leur faire connaître le moyen facile de devenir propriétaires de belles et bonnes fermes, même s'ils n'ont pas beaucoup de fortune.

Cette annonce est très sérieuse !... Ecrivez-moi et je vous dirai comment plus de soixante familles de cultivateurs sont devenues propriétaires de bonnes fermes grâce à moi.

Voici mon adresse : A. CHEVRIER, *à Naussannes, par Beaumont (Dordogne).*

CIDRE
COLORÉ - BONIFIÉ
CONSERVÉ-CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
Tres Phᵉᵉˢ et E. GALICHÈRE - St-LÔ

Dépôts : Pharmacies Orion, à Rozay ; Prévost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lageat, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

DRAPEAUX POUR SOCIETES
BANNIÈRES - INSIGNES
ÉCHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS
A CHAPEAU
Fabricant
8, *Rue Mathelin-Rodier*, NANTES
Remise de 10 % aux sociétés

les engrais AZOTÉS donnent les gros rendements

SULFATE d'AMMONIAQUE
NITRATE de CHAUX
AMMONIACO-NITRIQUES
CIANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE

COMPTOIR FRANÇAIS de L'AZOTE
4, Quai Jean-Bart, Nantes

Ignorer le Potazote fabriqué dans les Usines de la Cie Chimique de la Grande Paroisse à Waziers (Nord) c'est sciemment négliger vos Cultures.
Renseignez-vous d'urgence à la Cie de Gle d'Engrais Dom Gle des Aff. Colo Place des Saussaies Paris,
ou près de ses agents.

DOCUMENTATION GRATUITE N° SUR DEMANDE

Un résultat entre MILLE (sur pommes de terre).

M. Naveau L.. à Poille (Sarthe).
fumure courante sans Potazote - 15.500 kgs
fumure courante AVEC POTAZOTE (600 kgs) ..... 21.900 kgs

SCORIES THOMAS
ENGRAIS PHOSPHATÉ ÉCONOMIQUE
PARFAIT POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX
TOUJOURS LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & Cie, 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.685-Nantes.